

<https://ricochets.cc/Chronique-du-systeme-policier-francais-tue-a-coup-de-taser-78-millions-pour-des-grenades-permis-de-tuer-amalgame-terrorisme-et-luttes-sociales-journalistes-verbalises-fichage-de-masse-censures.html>



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...



Date de mise en ligne : vendredi 19 janvier 2024

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

- Les Articles -

Pire encore que les flics sont ceux qui les dirigent : préfets, directeurs, ministres, présidents de la république...

Les pires responsables des violences d'Etat planifiées sont les donneurs d'ordre, la chaîne hiérarchique, les institutions anti-démocratiques en place, les possédants..., tous alliés pour maintenir la tyrannie et empêcher tout changement positif en se drapant des oripeaux d'[une oligarchie criminelle](#) frauduleusement renommée « démocratie » et « république ».

Si tout le monde participe, de gré ou de force, au fonctionnement de la Mégamachine et à sa perpétuation, certain.e.s essaient d'en sortir et de la démanteler, tandis que la plupart subissent et sont résigné.e.s, et que d'autres ont un rôle important dans son maintien, les keufs sont de ceux là.

La répression policière (le maintien de l'Ordre) a une fonction essentielle de protection des institutions politiques tyranniques et du système économique totalitaire qui ravagent le monde (on pourrait aussi citer les médias dominants, l'institution scolaire, les lobbys industriels...).

La responsabilité des flics dans le statu quo et le désastre est donc bien plus grande que celle des salariés qui courbent l'échine.

Protéger les institutions politiques tyranniques et le système économique totalitaire qui ravagent le monde, maintenir la soumission, terroriser les peuples pour servir les possédants et les oligarchies

Si le système policier est assurément une belle saloperie, individuellement les flics sont très loin d'être innocents ou juste victimes d'incompréhension, d'un travail difficile ou de leur hiérarchie retors. Un bon flic devrait avoir pleinement conscience de son rôle d'instrument au service prioritaire de la Mégamachine, et donc démissionner illico.

D'autant qu'il est impossible de changer de telles institutions, une telle mégamachine, de l'intérieur. Ce sont les fondements et modèles qui sont foireux, le réformisme est impossible, tout est à refaire.

Il n'y a pas d'ordre (supposé pas si mal) à défendre contre les troubles liés à des révolutions et dissidences, il y a plutôt le chaos et la destruction créés par l'Ordre (le système en place) à faire cesser en le démantelant (et le remplaçant par mieux).

Prétendre « protéger » la population et assurer sa « sécurité » revient surtout à faire tenir par la force et la menace un désastre permanent, et à réprimer de manière violente ceux qui voudraient y mettre un terme.

Si les flics défendaient vraiment l'ordre (au sens de « l'anarchie c'est l'ordre moins le pouvoir ») et notre sécurité (alimentaire, climatique, sociale, écologique...), ils iraient chercher les chefs d'Etat, les actionnaires, les milliardaires, les ministres.... pour les virer et les destituer.

Comme les acteurs de l'aide humanitaire, les flics sont les tâcherons utiles du système en place, les nettoyeurs de son océan de merde, ils rafistolent un modèle de société inique en évitant surtout de faire quoi que ce soit pour en changer, bien au contraire.

De plus, la très grosse majorité des flics, en correspondance avec leur rôle, avec le modèle social autoritaire en place et l'idéologie sécuritaire de ceux qui les commandent, sont barrés à l'extrême droite.

Finalement, le système policier est à l'image du système qu'il défend : froid, centralisé, brutal, cynique, machinique, manipulateur et mensonger, révoltant, irrécupérable, dangereux, criminel, inquisitorial, déshumanisant, déresponsabilisant, ultra-conservateur, prédateur, autoritaire et même souvent néo-fasciste... Et c'est bien logique. Abolir le système policier implique de changer de société. Changer de société nécessite de démanteler le système policier, de le maintenir à distance.

POUR INFO - Dernière « Chronique »

Cet article sera ma dernière « Chronique du système policier français » sous forme de revue de presse sélectionnée sur **RICOCHETS**. L'envie de faire d'autres choses pointe. Le sujet étant hélas inépuisable, je ferai sans doute parfois des focus sur certains actes particulièrement graves, accablants ou édifiants, mais les longues revues de presse c'est fini (welcome à d'autres volontaires) ! Vous pourrez retrouver des infos sur le système policier et ses (basses) oeuvres sur le média Contre Attaque, sur [des sites du Réseau Mutu](#) et d'autres médias pertinents.

► Lien [pour relire les anciennes chroniques](#)

► Place à quelques faits qui encore révèlent la nature infâme du système policier et du modèle de société qu'il sert (à lire en plusieurs fois pour éviter de vomir) :



3 janvier 2024 : la police exécute à coup de Taser un jeune homme agité Image de Contre Attaque

MONTFERMEIL : UN HOMME TUÉ À COUP DE TASER

► 10 décharges électriques sur un homme seul

C'est une rafale de tirs de Taser qui a terrassé un homme âgé de 30 ans à Montfermeil, en Seine-Saint-Denis.

Dans la nuit de mercredi à jeudi (04 janvier 2024) à Montfermeil, un épicier appelle la police pour un homme ivre et agité qui « crée du désordre ». Une patrouille de la BAC débarque, suivie par d'autres policiers. Au total, ils sont pas moins de 18 agents formés et armés pour un seul homme considéré comme « agressif » selon la presse. Les autorités expliquent qu'il ne 'est « pas calmé » et qu'il aurait « mordu » un policier.

Pas moins de 6 policiers ont fait usage de leurs taser, pour 10 tirs au total. Une rafale d'impulsions électriques de 50 000 volts ont traversé le corps de cet homme, qui a fait deux arrêts cardiaques, et est arrivé à l'hôpital en état de mort cérébrale. Il était officiellement déclaré mort peu après.

Créer du « désordre » mérite-t-il de mourir ?

Quel était l'utilité d'envoyer autant de décharges électriques ? Créer du « désordre » mérite-t-il de mourir ? La police française n'est-elle pas capable d'arrêter sans tuer, à 18 agents contre un homme ivre et non armé ?

Le Taser fait partie de la nouvelle panoplie des armes de torture de la police, importée des USA. Maître Hennequin, l'avocate de la société Taser, promettait : « Le XXI^e siècle sera non létal ou ne sera pas ». Aux USA, où les Tasers sont massivement utilisés depuis quasiment 20 ans, plus de 1000 personnes sont mortes de ces armes selon un décompte de Reuters, à partir des compte-rendus de justice, des rapports de la police, d'autopsies et autres documents publics.

En France, l'IGPN révélait en 2021 que l'usage du Taser avait également doublé en 5 ans, et plusieurs décès sont recensés.

À Soisson, en juillet 2018, un homme d'une trentaine d'années était mort d'un malaise cardiaque « après avoir été la cible d'un tir de Taser par les gendarmes ». Selon la presse, son seul tort avait été de « déambuler bizarrement dans les rues ».

En décembre 2019 en Seine Saint Denis un homme est décédé après avoir reçu des coups de taser lors de son interpellation par la police.

De même en juin 2021 lors d'une intervention chez un habitant pour loyer impayé à Pierrelaye : un père de famille de 34 ans s'était effondré après un tir de Taser dans le thorax, mort pour un loyer.

Le samedi 28 août 2021, des policiers en patrouille dans la ville de Roubaix, jouaient avec un Taser dans leur propre véhicule : une policière avait « tasé » son collègue au volant, « pour s'amuser », provoquant un accident.

Cette arme est parfois utilisée comme un moyen de torture. Près d'Argenteuil en janvier 2021, Jonathan, 19 ans avait été tabassé au sol lors d'un contrôle, puis victime de 27 coups de taser d'affilée avant d'être abandonné dans la rue. Il a cru qu'il allait mourir.

Les 10 tirs de Taser, quasiment simultanés, dans le corps d'un homme ivre à Montfermeil en ce mois de janvier 2024 lui laissait peu de chances de survie.

(post de Contre Attaque)



3 janvier 2024 : la police exécute à coup de Taser un jeune homme agité

L'année 2024 n'aura pas eu besoin d'attendre bien longtemps pour connaître son premier assassinat policier.

Pas de résolutions pour la police française, elle tue toujours.

Après Tours où un jeune de 19 ans avait été tué par la police le 23 décembre dernier, c'est maintenant à Monfermeil, en Seine-Saint-Denis, dans la nuit du 3 au 4 janvier, qu'un homme âgé de 30 ans est mort sous les décharges électriques des dites « forces de l'ordre ».

Plus tôt dans la soirée, le propriétaire d'une petite épicerie de la ville avait décidé de faire appel à la police, pour des troubles et le désordre qu'aurait causé la victime dans son établissement.

Ni une ni deux, ceux-ci rappliquent, à pas moins de 18 fonctionnaires pour gérer selon eux la dangerosité d'un homme alors en simple état d'ébriété.

Six policiers sortent leur « pistolet à impulsion électrique », appellation sophistiquée pour taser, arme dite non létale, pour asséner à l'homme, décrit comme « agressif », une dizaine de décharges électriques, la plupart lui ayant été infligées alors qu'il se trouvait déjà au sol, sans aucune défense et ne présentant alors aucune menace directe.

La victime a subi au total trois arrêts cardiaques dont deux sur place

La victime a subi au total trois arrêts cardiaques dont deux sur place, n'arrêtant pour autant pas une police aux méthodes connues.

L'homme est par la suite transporté à l'hôpital, où il est décédé ce matin après un coma de plus de 24h.

Sa seule "excitation" aura suffi pour que sa vie lui soit ôtée.

Une enquête a été ouverte pour "des faits de violences par personne dépositaire de l'autorité publique" et confiée à l'IGPN.

Cet événement tragique ne nous surprenant plus, vient affirmer une fois de plus que les quartiers populaires français restent la cible prioritaire de la police française, son terrain de jeu et laboratoire favori où elle se sent invincible et au dessus de toute loi.

Le contexte politique donne pleins pouvoirs à ce qui est de plus en plus difficile de distinguer d'une milice.

Nous pensons aux proches de ce jeune homme, qui rappelons le, n'était âgé que de 30 ans.

En 2023, 33 personnes sont mortes des suites d'une intervention policière.

2024 ne nous épargnera pas, à nous d'organiser une contre-offensive. Police partout, justice nulle part.

(post de CND)

Eclairages sur la répression subie pendant le mouvement contre la réforme des retraites (janvier - juin 2023).

► [Eclairages sur la répression subie pendant le mouvement contre la réforme des retraites \(janvier - juin 2023\).](#)

La Legal team de la Coordination contre la répression et les violences policières Paris IDF souhaite rendre compte des dispositifs policiers et judiciaires dont elle a été témoin avec les personnes qui ont sollicité son soutien depuis le début de l'année 2023.

Le mouvement contre la réforme des retraites a été fortement réprimé, comme tous ceux qui l'ont précédé ! La répression est (re)devenue une banalité. Elle accompagne depuis toujours les régressions sociales. Si la répression

n'a pas atteint les sommets constatés contre les Gilets jaunes - énormément d'incarcérations, de mutilations, d'interpellations et de gav « préventives » (pour mémoire : 1082 interpellations, dont 900 garde-à-vue, le 8 décembre 2018 rien qu'en région parisienne pour une centaine de déferrements)-, les privations de liberté y ont été massives. (...)



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

- LA LIBERTÉ D'EXPRESSION « FAIT MAL AUX POLICIERS »

Ce samedi 23 septembre, avant la grande manifestations contre les violences policières, le préfet de Paris assène dans les médias : « Participer c'est cautionner des slogans qui font mal aux policiers ». Et faire mal à la police est, comme chacun sait, un crime d'État. En parallèle, le syndicat Alliance qualifie les manifestations « d'outrage public généralisé » qu'il faut interdire. Au sommet du pouvoir, la tentation semble très grande désormais d'empêcher toute manifestation d'opposition, même déclarée, même appelée par la gauche modérée. Au point où nous en sommes, il n'y a plus vraiment d'étapes à franchir avant la dictature assumée. Tout ce qui pourrait déranger la police doit de toute façon être supprimé, y compris les libertés les plus fondamentales.

Quant à Darmanin, il a carrément adressé une « lettre » à toutes les forces de l'ordre pour leur rappeler son soutien. Et il écrit sur Twitter : « En ce jour de manifestation « anti -police », à toutes les forces de l'ordre, je veux vous dire, comme l'écrasante majorité des Français, mon total soutien et ma sincère reconnaissance. » Le 19 mai 2021, Gérald Darmanin avait déjà appelé à montrer « des preuves d'amour » à la police.

Dans le règne de l'inversion généralisée :

- ‡ Ce n'est pas la police qui est au service de l'État, mais l'État qui est au service de la police.
- ‡ Les armes de guerre utilisées par la répression ne sont pas dangereuses, alors même que l'on recense près de 100 personnes mutilées à vie en France depuis 15 ans.
- ‡ Ce sont en réalité les slogans qui « font mal » à la police. C'est vrai, après tout, qu'est-ce qu'un modeste tir de LBD ou de grenade dans le visage comparé à un slogan ?

PARIS : UN POLICIER BRAQUE SON ARME SUR DES MANIFESTANTS

La militarisation c'est ça. Lors de la marche parisienne contre les violences policières, un agent surexcité pointe des manifestants avec son arme à feu.

Les Flash-Balls et LBD ont réhabitué les forces de l'ordre à mettre en joue et à tirer sur la population.

À présent l'usage d'armes létales explose, en particulier dans le cadre de "refus d'obtempérer".

Durant les Gilets Jaunes, des pistolets ont été braqués vers des cortèges à Nantes et Paris. Régulièrement, des CRS exhibent des fusils d'assaut aux abords de manifestations. À Mayotte des agents ont blessé par balle des individus opposés aux opérations d'expulsion.

Et les syndicats policiers réclament toujours plus d'armement et un usage de plus en plus étendu des armes à feu. Jusqu'où ira l'escalade ?

▶ vidéo : <https://fb.watch/nf46Uxmnd/>

(post de Contre Attaque)

Affaire « Lafarge ». Les moyens d'enquête utilisés et quelques attentions à en tirer

▶ [Affaire « Lafarge ». Les moyens d'enquête utilisés et quelques attentions à en tirer](#)

Suite aux 35 arrestations des 5 et 20 juin dernier, les entretiens menés avec les arrêté.e.s ont en partie révélé l'ampleur de ce que l'État est prêt à déployer pour traquer ceux qui s'opposent au ravage écologique et industriel. Ecoutes, filatures, logiciel espion, reconnaissance faciale, balise GPS...

Ce texte fait suite aux 35 arrestations des 5 et 20 juin dernier et en particulier aux 31 concernant le désarmement de l'usine Lafarge de Bouc-Bel-Air, le 10 décembre 2022.

Parmi ces personnes, deux ont été mises en examen début juillet. Les analyses qui suivent sont donc le résultat d'entretiens menés d'une part avec les arrêté.e.s qui ont pu faire part d'informations recueillies lors des auditions, dans leurs discussions avec les services d'enquête, d'autre part avec les mis.es en examen, chacun de leur côté, étant donné qu'ils ont interdiction d'entrer en contact.

Elles permettent de se faire une idée de ce que l'État est prêt à déployer pour traquer ceux qui s'opposent au ravage écologique et aux nuisances industrielles. Dans cette affaire, menée sur place par la section de recherche de la gendarmerie de Marseille, la SDAT (sous-direction antiterroriste) a été saisie en renfort, alors même que les faits reprochés ne sont pas caractérisés comme terroristes et ce sur la base de la seule et vague notion de "violences extrêmes". Les moyens à leur disposition sont considérables - téléphonie, écoute, filature, logiciel espion, reconnaissance faciale, balise GPS, etc.

Les moyens décrits ici ne reflètent pas la majorité des enquêtes sur des actions politiques. Certains moyens sont courants, d'autres beaucoup plus rares. Tous n'ont vraisemblablement pas été déployés à l'encontre de toutes les personnes visées dans l'affaire Lafarge, mais selon notre analyse de manière graduelle, suivant l'intérêt spécifique que semblait représenter telle ou telle personne pour leur enquête. L'ensemble de l'utilisation de tous ces outils est à notre connaissance encore relativement singulière, complexe, coûteuse et donc relativement rare.

Résister à la surveillance nous protège les un.es les autres. Nous aimerions que ces mauvaises expériences

puissent servir à nourrir des pratiques et une culture commune de la sécurité, bien au-delà des personnes directement visées par cette enquête.

(...)

► Et aussi : [Désarmement de l'usine Lafarge de Bouc-Bel-Air](#) - Petite analyse des moyens d'enquête mis en oeuvre par la Sous-Direction Anti-Terroriste

Afin de compléter le reportage publié il y a deux semaines depuis le 4e sous-sol de la Sous-Direction Anti-terroriste (SDAT) nous publions cette analyse des moyens mis en oeuvre par les services de l'antiterrorisme afin de traquer les militants écologistes ayant (ou non) participé à l'action de désarmement de l'usine Lafarge de Bouc-Bel-Air le 10 décembre 2022.

Rappelons que 35 personnes ont été interpellées les 5 et 20 juin 2023 dans le cadre de cette affaire et que deux d'entre elles ont été mises en examen début juillet.

Les analyses et recoupements qui suivent sont le résultat d'entretiens menés d'une part avec les personnes interpellées qui ont pu partager l'informations recueillies lors des auditions, dans leurs discussions avec les services d'enquête, d'autre part avec les mis.es en examen, chacun de leur côté, étant donné qu'ils ont l'interdiction d'entrer en contact.

A la lecture, on prendra la mesure des moyens que l'État est prêt à déployer pour surveiller et traquer celles et ceux qui s'opposent au ravage écologique et aux nuisances industrielles. Dans cette enquête, menée localement par la section de recherche de la gendarmerie de Marseille, la SDAT a été saisie en renfort, alors même qu'aucun fait reproché ne relève du « terrorisme ». Les moyens à disposition sont considérables : analyses des données téléphoniques, interceptions des communications, filatures, logiciels espions, reconnaissance faciale, placements de balises GPS sur des véhicules, etc.

(...)

DIVERS

- [Lafarge, Daesh et la DGSE. La raison d'Etat dans le chaos syrien](#) - Ce mardi 19 septembre avait lieu une audience à la cour de cassation concernant dans cadre de l'affaire Lafarge en Syrie dans laquelle le cimentier et ses dirigeants sont par ailleurs accusé de financement du terrorisme. Alors que le terme terrorisme plane frauduleusement autour du désarmement de l'usine de Bouc-bel-Air, voilà l'occasion d'un petit retour en arrière.
- [Marches contre le racisme et les violences policières : l'éditocratie renverse \(et piétine\) l'information](#) - Faire des violences de quelques manifestants parisiens contre une voiture de policiers en service l'alpha et l'oméga du traitement des marches contre les violences policières, le racisme systémique et les libertés publiques organisées le 23 septembre partout en France : voilà le renversement spectaculaire auquel se sont livrés les médias, audiovisuels en particulier, dans leur couverture des « événements ». Deuxième étape d'une campagne de dénigrement. (...) L'affaire était d'ores et déjà médiatiquement classée : la veille et l'avant-veille des manifestations du 23 septembre, lorsque ces dernières eurent la chance de figurer à l'agenda des chefferies médiatiques, entendre un intervieweur s'indigner ou interroger son invité sur autre chose que le slogan « tout le monde déteste la police » - soit sur l'hypothétique déroulé d'une manifestation qui n'avait pas encore eu lieu - revenait à chercher une aiguille dans une botte de foin. Tels des perroquets. Partout. Sur toutes les antennes. (...)
- [Communiqué du Carnaval Autonome contre le Grand 8, suite aux violences subies](#) - 28 septembre, le Grand 8, « fête » capitaliste, écocidaire et sécuritaire bat son plein à Paris 8, Saint-Denis. Un groupe militant de la fac déambule joyeusement dans le festival pour le dénoncer et le contester, avec musique, slogans et confettis, et se fait agresser violemment par les vigiles et leur « auxiliaire », dans l'impunité la plus totale.
- [38h aux mains du GLéV, entretien avec un dijonnais arrêté le 5 juin dans le cadre de l'affaire « Lafarge »](#) - Le 5 juin 2023, un dijonnais se retrouvait interpellé à son domicile, perquisitionné et placé en garde-à-vue dans le cadre de l'enquête autour du « désarmement » de l'usine Lafarge de Bouc bel air ayant eu le 10 décembre 2022.
- [Permis de construire : Sous les parpaings, c'étaient les fafs, pas la plage ...](#) - Le 26 octobre prochain, cinq antifascistes lyonnais-e-s seront jugé-e-s pour une affaire qui pourrait preter à rire si elle n'avait pas été une

préoccupation aussi sérieuse de la police et des juges locaux : le murage du Bastion Social.

- [Septembre 2023 à Calais](#) - Résumé de ce qui se passe à Calais en terme de violences d'État et de militantisme.
- [Révoltes urbaines, retour d'audience / « Vous trouvez que c'est normal qu'il y ait des émeutes ? »](#) - Quatre mois après la mort de Nahel tué par un policier, juges et procureurs appliquent encore la circulaire Dupont-Moretti. Ni exemplaire ni banale, une audience comme beaucoup d'autres : tristes théâtres d'une justice aux ordres.
- [« Permis de tuer » : Darmanin refuse d'obtempérer](#) - Deux décisions de justice ont rappelé que l'usage des armes n'est possible qu'en cas de danger « immédiat ». Les gendarmes diffusent cette règle en interne depuis 2017, mais la police continue de s'y refuser. En attendant, la police tue trois fois plus que les gendarmes. - Le meurtre de Nahel a remis le débat sur le « permis de tuer » sur le devant de la scène médiatique. Et pour cause : les images de la scène rendues publiques montrent d'évidence un meurtre, injustifiable en droit. Comment a-t-on pu en arriver là ? A la lumière de l'actualité, l'inaction du ministère de l'Intérieur depuis 2017 apparaît d'autant plus coupable. (...)
- [Maintien de l'ordre : la France s'offre plus de 78 millions d'euros de grenades](#) - Le ministère de l'Intérieur vient de passer sa plus grande commande de grenades de maintien de l'ordre en plus de dix ans. Elle comprend des grenades lacrymogènes, mais aussi des explosives et assourdissantes, dont certaines jamais encore employées.
- [« Ils ne m'ont jamais informée, comme s'ils avaient abattu un chien errant »](#) - Le 19 août 2022, Adam a été tué par la police. Comme souvent dans ces affaires, sa mère a été informée par la presse. Le procureur affirme que l'identité d'Adam n'a été établie que l'après-midi. Pourtant dès le matin, Darmanin présentait Adam comme un jeune « défavorablement connu ».
- [Le tribunal reconnaît la culpabilité de deux policiers dijonnais pour violences illégitimes et faux et usage de faux](#) - Rendu rarissime du tribunal de Dijon sur des faits de violences policières
- [« La légitimité policière tient surtout à la faible condamnation des policiers »](#)
 - Entretien avec Paul Le Derff, volet 1. Le chercheur décrit les mécanismes qui contribuent à laisser la plupart des homicides policiers dans l'ombre du débat public. Il pointe les liens de collusion entre police, médias et justice, et le rôle central de cette dernière.
- [Un compagnon anarchiste arrêté à Toulouse le 20 décembre](#)
- [Témoignage de Anis, prisonnier au CRA 2 de Lyon-Saint-Exupéry](#) - Anis est au CRA 2 de Lyon-Saint-Exupéry depuis fin octobre 2023. Il vit en France depuis 42 ans. Ce texte est la transcription d'un témoignage audio du 15 décembre 2023. Anis y parle des conditions de vie dans le CRA, des violences policières, de la complicité des médecins et de Forum Réfugiés, de l'insalubrité des bâtiments et du non-respect du droit des détenu-es à communiquer via la cabines téléphoniques, ainsi que des nombreuses démarches qu'il a entreprises auprès de la justice et du Contrôleur général des lieux de privation de liberté pour faire respecter ses droits. Force à lui.

"Darmanin t'es une ordure" - c'est pas un outrage c'est une injure !

► [Â« Darmanin t'es une ordure Â» - c'est pas un outrage c'est une injure !](#)

Vous avez écrit un slogan sur une banderole, fait un collage de rue qui cible un agresseur, et vous finissez en garde à vue ? Des bleus viennent vous arrêter à votre domicile pour un tweet ou un commentaire posté sur un forum public ? Voilà la dernière dinguerie des autorités pour étouffer toute parole contestataire.

Les keufs et les procs profitent à fond d'un flou juridique en faisant passer une « injure publique » pour un « outrage à agent public ». La première infraction est un « délit de presse » et relève du droit à la libre expression (loi sur la liberté de la presse de 1881) et la seconde un délit réprimé par le code pénal. L'injure (comme sa variante accusatrice, la diffamation) doit viser une personne en particulier, mais doit avoir été proférée en public, ou affichée à la vue de tous ; alors que l'outrage doit s'adresser à une personne en particulier mais lors d'altercations directes, en face à face ou par correspondance, que les propos aient été rendus publics ou non.

En termes de privation de liberté, on n'est pas du tout traité de la même manière :
(...)



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

– AFFAIRE DU 8 DÉCEMBRE : L'ANTITERRORISME À L'ASSAUT DES LUTTES SOCIALES

Le 8 décembre 2020, une opération antiterroriste visait 9 militants politiques français. Les quelques éléments de langage et de procédure distillés dans la presse par la police laissent alors songeur. Une association de Paint Ball, un artificier qui travaille à Disneyland et quelques discussions de fin de soirée où l'on dit tout le mal que l'on pense de la police nationale captées par des micros cachés par la DGSI. À partir du 3 octobre, sept personnes seront jugées à Paris, soupçonnées de participation à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Afin de mieux saisir les enjeux comme le fond de cette affaire, nous avons reçu cette analyse détaillée et politique du dossier d'instruction.

Militant-es des Soulèvements de la Terre détenues par la Sous-Direction-Antiterroriste (SDAT), unités antiterroristes mobilisées contre des militant.e.s antinucléaire, syndicalistes CGT arrêtés par la DGSI, unités du RAID déployées lors des révoltes urbaines... La mobilisation récurrente des moyens d'enquête antiterroriste pour réprimer les mouvements sociaux associée à la diffusion d'éléments de langage sans équivoque - « écoterrorisme », « terrorisme intellectuel » - ne laissent aucun doute.

Il s'agit d'installer l'amalgame entre terrorisme et luttes sociales afin de préparer l'opinion publique à ce que les auteurices d'illégalismes politiques soient, bientôt, inculpées pour terrorisme. Et donner ainsi libre cours à la répression politique en lui faisant bénéficier de l'arsenal répressif le plus complet que le droit offre aujourd'hui : la législation antiterroriste.

C'est dans ce contexte que se tiendra, en octobre, le premier procès pour « terrorisme » de militant.es de gauche depuis l'affaire Tarnac [1]. L'enjeu est majeur. Une condamnation viendrait légitimer le glissement répressif souhaité par le gouvernement. C'est la ligne de partage symbolique entre ce qui peut être, ou non, qualifié de terrorisme que

le pouvoir cherche dans ce procès à déplacer.

Car, du côté du droit, rien ne protège les luttes sociales de l'antiterrorisme. Comme le rappelle Olivier Cahn [2], « le flou de la notion de terroriste » - associé à la nature préventive de la justice antiterroriste - aboutit à une situation où « on a mis le droit en état de permettre à un régime autoritaire de se débarrasser de ces opposants sans avoir à changer la loi ».

C'est cet avertissement que vient illustrer de manière caricaturale l'affaire du 8 décembre dans laquelle sept personnes, sélectionné-es sur la base de leurs opinions politiques, doivent se défendre d'avoir participé à un projet... inconnu. Face à cette situation kafkaïenne, il s'agit de revenir sur la façon dont est construit un dossier antiterroriste. Il s'agit de montrer à quel point la place offerte au récit policier rend toute défense compliquée et ouvre la voie à une répression politique débridée. Il s'agit, enfin, de rappeler pourquoi la justice antiterroriste est un monstre juridique qui doit être combattu en soi.

4Des terroristes.... sans projet terroriste

Dans cette affaire, le chef d'inculpation d' « associations de malfaiteurs terroristes » a été maintenu alors même que l'accusation admet... qu'aucun « projet d'action violente » ne peut être reproché aux inculpé-es. A l'issue de deux années d'instruction, le parquet antiterroriste reconnaîtra que l'instruction n'a pas « mis en exergue un projet d'action violente finalisé ». Un aveu partagé par le juge d'instruction qui écrira de son côté qu'« aucun passage à l'acte imminent ne semble avoir été envisagé ».

Et pourtant, la DGSI n'avait pas lésiné sur les moyens de surveillance. A la sonorisation de lieux d'habitation, s'ajoutent des milliers d'heures d'écoutes téléphoniques, le recours à la géolocalisation en temps réel, des dizaines d'opération d'IMSI catching, des centaines de filatures et bien entendu l'analyse des dizaines de supports numériques saisis lors des arrestations et des comptes associés (mails, réseaux sociaux...). Soit sept intimités violées pour venir satisfaire la curiosité malsaine des quelques 106 agent.es du renseignement ayant travaillé sur ce dossier.

Tout ça pour rien... Pas de cible, pas de date, pas de lieu. Pas même une seule discussion évoquant la préparation d'une quelconque action violente. En d'autres termes : le dossier d'instruction est vide.

Un vide qui n'a pourtant pas empêché cette « justice d'exception » de recourir à toute la violence que le droit lui permet [3]. Plus de trois années de détention provisoire cumulées, le recours à la torture blanche via la mise à l'isolement, des fouilles à nues systématiques, des amitiés détruites à coup d'interdiction de communiquer et de restrictions de déplacements. Fait rare, des propos sexistes du juge d'instruction ont par ailleurs été dénoncés lors des interrogatoires eux-mêmes [4]. Quant à la surveillance, elle ne s'est jamais arrêtée et les inculpé-es doivent préparer leur défense sous l'oeil inquisiteur de leurs accusateurs.

4Un récit pour toute accusation (en collaboration avec Mediapart)

A défaut de projet terroriste, toute l'accusation repose sur un récit construit par la DGSI entourant les « revenants du Rojava » où LibreFlot, le principal inculpé, est parti combattre Daech pendant 10 mois.

Ce récit fut diffusé par Mediapart plusieurs mois avant l'ouverture de l'enquête. Dans un article écrit par Mathieu Suc - dont le parti-pris fut vivement critiqué [5]-, ce dernier relayait le discours policier de la « menace » que représenterait pour « les institutions françaises » et « les forces de l'ordre » ces « militants d'ultragauche » « ayant suivi une formation militaire » au Rojava. La DGSI s'y inquiétait en particulier que ces « revenants », « déployant de solides techniques de clandestinité », puissent, une fois rentré.es en France, utiliser leur « savoir-faire » dans « le cadre d'actions violentes de l'ultragauche révolutionnaire » visant à s'en « prendre aux symboles de l'état et à ses forces de l'ordre ».

L'ensemble du dossier d'instruction sera, littéralement, construit afin de mettre en scène ce récit. Quant au « projet terroriste » que l'instruction n'a pu mettre à jour, il sera, lui aussi, emprunté à l'article.

Le procureur avancera ainsi que LibreFlot, désormais « vétéran du Rojava », oeuvrerait depuis son retour en France à la « constitution d'un groupe armé » dont le but serait de mener « des actions violentes à l'encontre notamment des forces de l'ordre et des militaires » afin de « déstabiliser les institutions républicaines ».

Conscient que cette formulation est un peu vague - même en antiterrorisme - il se perdra en conjectures en cherchant à la préciser. Le projet sera tantôt une « guerilla visant prioritairement les policiers », tantôt des « opérations violentes visant les symboles de l'oppression ou dans une moindre mesure du capitalisme », voire... un « projet d'intimidation ou de terreur visant l'oppression ou le capital ».

Le juge d'instruction résumera tout ceci dans une phrase dont la grandiloquence peine à masquer la vacuité. LibreFlot, et ses « acolytes », auraient pour objectif « de provoquer une révolution, de renverser l'État et d'attenter à la vie de ses représentants ».

4Une mise en scène grotesque...

Dix mois de surveillance, pourtant dotés des moyens techniques les plus avancés, n'auront permis de ne fournir que quatre « faits » à partir desquels l'ensemble de ce récit sera mis en scène :

Deux parties d'airsoft - soit du paintball sans peinture, une des activités les plus populaires des enterrements de vie de garçon - qui deviendront des « entraînements para-militaires ».

Quelques carabines et fusils de chasse - dont la majorité sont légalement détenues - viendront parfaire l'image d'un « groupe armé ».

L'utilisation de messageries chiffrées grand public (Signal, WhatsApp) sera transformée en preuve de l'existence d'un « groupuscule clandestin » dont les membres vivraient « dans le culte du secret », comme l'a montré la Quadrature du Net dans un article détaillé.

Un rapprochement fortuit entre un week-end entre LibreFlot et un ami spécialisé dans les effets spéciaux chez Disneyland et une expérimentation ludique de fabrication de pétards pendant le confinement - à partir de vidéos youtube, comme en font bon nombre d'adolescent-es par simple curiosité - servira à ancrer le récit dans l'imaginaire collectif des attentats des années 70.

Ces quatre éléments viendront former l'armature du récit policier. Ils seront soigneusement sélectionnés parmi l'ensemble des informations issues de la surveillance puis décontextualisés afin de venir donner corps au scénario écrit d'avance. Pour ce faire, l'accusation - juge d'instruction en tête - s'en tiendra à un principe strict : l'ensemble des faits venant mettre à mal le récit policier peuvent être ignorés.

4Et mensongère

A commencer par le fait que l'instruction a démontré qu'aucun groupe n'existe. Les inculpé-es ne se connaissent pas toutes et tous et, a fortiori, ne se sont jamais retrouvés. Leur seul point commun est de connaître, à des degrés divers, LibreFlot et de l'avoir croisé au moins une fois en 2020.

En réalité, les inculpé-es semblent davantage avoir été sélectionné-es à l'issue d'une opération de casting afin de doter le soi-disant groupe « des compétences nécessaires à la conduite d'actions violentes », pour reprendre les termes de la DGSI. Soit donc : un artificier chez Disneyland disposant de connaissances en pyrotechnie, une amie disposant de « solides » connaissances en « communications cryptées », deux « survivalistes » détenant - légalement - quelques fusils de chasse et un ami d'enfance à qui l'on semble réserver la place de lieutenant, LibreFlot étant promu au rang de « leader charismatique ».

L'importance donnée aux deux piliers de l'accusation - soit les expérimentations de pétards et les parties d'airsoft - est quant à elle inversement proportionnelle à ce qu'ils représentent dans le temps de l'enquête. Leur place leur est conférée par un simple effet de répétition aboutissant à ce que quelques heures d'activités sans lendemain viennent noircir des centaines et des centaines de pages du dossier d'instruction.

La portée criminelle des parties d'airsoft - ceci vaut aussi pour les jeux autour des pétards - est elle aussi produite par un pur effet de style : le recours au champ lexical de la guerre. Elles deviendront « progressions tactiques », entraînements à la « guerre urbaine » ou encore « progression en milieu clos ». La lecture finit par en oublier que les « armes » dont il est question à longueur de page ne sont... que des pistolets à billes. Par ailleurs, le fait qu'une partie d'airsoft - chaque partie ayant impliqué des groupes différents - semble tout de même un « entraînement para-militaire » un peu léger pour qui veut « renverser l'État » - protégé, lui, par plus de 200 000 policier-es disposant d'armes bien réelles - n'est même pas abordé [6]. En antiterrorisme, c'est l'intention qui compte.

Quant aux déclarations des inculpé.es, aucune valeur ne leur est accordée (sauf si elles servent le récit policier). Un exemple parmi tant d'autres est apporté par la description des expérimentations de pétards. La concordance parfaite des déclarations des inculpé-es décrivant qu'elles se sont arrêtées au premier « boum » obtenu dont la portée les a « surpris » et leur a fait « peur » n'infléchira pas le juge d'instruction. Un terroriste ment.

Enfin, la criminalisation des pratiques numériques visant à caractériser la « clandestinité » des inculpé.es sert tant à activer l'imaginaire des années 80 qu'à excuser le manque de preuves récoltées. Pour reprendre les mots de la Quadrature du Net, elles appuient le discours conspirationniste expliquant que « ces preuves existent, mais elles ne peuvent pas être déchiffrées ».

4La critique de l'Etat, preuve d'un projet inconnu

Cette mise en scène serait incomplète sans un décor adéquat venant ancrer le récit dans l'imaginaire selon lequel l'ensemble des actes des inculpé-es doivent être interprétés. Dans cette affaire, ce sera celui des « années de plomb ». Ce décor sera construit au fil des dizaines de pages revenant dans le détail sur chaque action violente menée dans les années 70/80.

La continuité historique sera assurée par l'assimilation de l'ensemble des luttes emblématiques de ces dernières années - ZADs, défense collective, démantèlement d'infrastructures néfastes, lutte contre les violences policières et même l'aide aux migrant.es - à autant de signes précurseurs d'un retour du « terrorisme d'ultragauche », comme l'a montré Serge Quadrupanni.

C'est sur la base de cet imaginaire que les opinions politiques des inculpé-es seront criminalisées et transformées en preuves de l'existence d'un projet terroriste. C'est cet imaginaire qui permettra à la DGSI d'écrire, qu'au delà des faits, ce qui prouve qu'un « passage à l'acte violent » est envisagé par les inculpé.es, c'est que ce dernier est « conforme à leur idéologie ».

Dès lors, les milliers d'heures d'écoutes seront mobilisées afin de relever des propos politiques et d'établir ainsi des « profils » d'individus « mus par la même idéologie ». Les moyens de surveillance les plus intrusifs sont paradoxalement utilisés pour mettre en avant... ce dont aucun-e des inculpé-es ne se cache vraiment.

Le procureur et le juge d'instruction notent ainsi qu'un-e inculpé-e traite la police de « milice fascisante armée » et qu'un-e autre évoque les « chiens de garde » que seraient les policiers et les militaires. Ils relèvent qu'un-e inculpé-e déverse dans une conversation privée « sa haine de la police » allant jusqu'à dénoncer son « racisme supposément endémique ». Ailleurs, ils mettent en avant une « violente diatribe contre la France, la révolution française et toutes ses valeurs républicaines et démocratiques », des « propos stigmatisant la violence d'état » ou encore la tendance d'un-e inculpé-e à faire preuve de « virulence dans la contestation systématique des lois et des institutions ».

Fait aggravant, le juge d'instruction notera que les propos tenus sont « en adéquation avec plusieurs livres saisis » ce qui témoigne d'une « totale adhésion à la cause anarchiste ». Sont ainsi cités à charge des textes d'Auguste Blanqui, de Kryptokine, Malatesta, Alfredo Bonanno, des articles critiquant la justice antiterroriste ou le fichage ADN ou encore les mensuels de la CNT et de la fédération anarchiste.

Le procureur ira jusqu'à retranscrire, dans le réquisitoire, des paroles de « chansons de rap engagé » - enregistrés via la sonorisation de lieux d'habitation - qu'il commentera longuement insistant sur le fait qu'elles ont pour « cibles » « les représentants des forces de l'ordre ». Notons enfin l'attention particulière portée au « florilège de chansons appartenant au répertoire anarchiste » retrouvé sur le téléphone d'un.e inculpé.e.

4Surveillance et construction de récit

On voit alors comment, loin de venir participer « à la manifestation de la vérité » selon la formule consacrée inscrite sur chaque demande de la DGSI, la surveillance est utilisée en antiterrorisme comme un outil de déformation de la réalité.

Elle permet à l'accusation de disposer d'une quantité phénoménale d'informations dans lesquelles elle n'a plus qu'à piocher les quelques éléments qui, une fois décontextualisés, serviront à matérialiser la fiction policière. Le reste étant soigneusement ignoré, la surveillance ne vise en aucun cas à rendre compte d'une quelconque réalité mais à augmenter la probabilité de rendre vraisemblable un scénario pré-établi.

Ce « processus réducteur », pour reprendre les termes d'un-e inculpé-e devant le juge d'instruction, est en particulier utilisé afin d'inscrire les mis-es en examen dans les rôles que le récit policier leur assigne générant un sentiment de dépossession et de négation de leur vécu qu'iel décrira ainsi : les « mois d'enquête [...] n'ont visiblement servi qu'à dresser un portrait falsifié de ma personne, ne retenant de mes mots et de mes activités qu'une infime partie, toujours décontextualisée et uniquement destinée à m'incriminer, au détriment de tout autre élément me caractérisant ».

4Le COVID à la rescousse d'un récit chancelant

Quant aux arrestations, elles illustrent tout l'arbitraire du concept de justice préventive. Lorsqu'elles sont décidées, nulle « menace imminente » mais une enquête qui piétine et un service de renseignement qui doit justifier des moyens humains et techniques mobilisés. L'antiterrorisme est aussi une question de « rentabilité ».

En effet, la quasi-totalité des « faits » reprochés - soit l'airsoft et les pétards - se sont déroulés lors de l'enquête préliminaire (clôturée en avril 2020 au moment où s'ouvrait l'information judiciaire). Au fur et à mesure que les mois passent, rien de tout cela ne se répète. Pire, le « groupe » ne se rencontre toujours pas. Dès lors, les procès-verbaux de surveillance versés au dossier se raréfient.

La gêne est d'autant plus grande qu'à la clôture de la-dite enquête préliminaire, la DGSJ a rédigé un rapport de synthèse dans lequel il est écrit qu'« aucun projet d'action violente ne semblait défini » allant même jusqu'à ajouter que « la constitution d'un groupe dédié à la mise en place d'actions de guérilla ne transparaissait pas ».

A l'évidence, juge d'instruction et procureur préféreront la mauvaise foi. Le coupable de cette inaction criminelle deviendra... « l'épidémie de Covid ». Le juge d'instruction écrira que le « second confinement national » a « compliqué les possibilités pour les suspects [...] de se retrouver ». Le procureur expliquera lui que les projets ont été « entravés ou compliqués par la survenance du virus de la Covid-19 ».

Le Covid sauvant la France de dangereux terroristes, il fallait oser. D'autant plus que les arrestations sont décidées 3 semaines après le début du second confinement et que c'est lors du premier que la DGSJ a pu observer une des parties d'airsoft et le jeu autour des pétards...

4Faire le procès de l'antiterrorisme... ou renoncer aux libertés politiques

Que l'on ne s'y trompe pas. L'absurdité d'une accusation sans objet, et a fortiori sans preuves, est le propre de l'antiterrorisme. Des années de jurisprudence islamophobes ont fini de transformer l'antiterrorisme en outil de répression politique idéal tandis que la succession de lois sécuritaires a doté les renseignements de pouvoirs de surveillance leur permettant de nourrir les récits accusateurs de leur choix.

Et aujourd'hui, l'antiterrorisme cherche à s'étendre aux luttes sociales. En juillet dernier le directeur de la DGSJ expliquait que, dans un contexte de baisse de la « menace islamiste », ses services s'intéressaient désormais davantage aux « extrêmes ». Alors qu'en dix ans la DGSJ a vu ses effectifs doubler, elle est à la « recherche de nouveaux débouchés » du côté de l'« écologie »* et « des violences extrêmes », comme l'a expliqué récemment la SDAT à un mise en examen de l'affaire Lafarge.

La multiplication des procès terroristes d'extrême droite ne devrait donc pas nous réjouir [7] mais nous alarmer. Elle n'est que la prémisse de ce qui nous attend. Se féliciter de l'extension progressive de l'antiterrorisme, dans quelque direction que ce soit, c'est creuser la tombe de nos libertés politiques.

A gauche, l'affaire du 8 décembre est le coup d'essai de ce mouvement de répression dont la violence s'annonce terrible. Auditionné par le Sénat suite à la répression de Sainte-Soline, Darmanin brandissait déjà cette affaire comme l'exemple d'un « attentat déjoué » de « l'ultragauche » afin de justifier de la violence qui s'était abattue sur les militant-es écologistes [8]. En cas de condamnation, nous devons nous attendre à voir les inculpations pour terrorisme de militant-es de gauche se multiplier.

Le procès se tiendra tous les après-midi du mardi au vendredi du 3 au 27 octobre au tribunal de grande instance de Paris. Des appels à mobilisation ont été lancés pour l'ouverture et la fin du procès mais le procès est public si bien que chacun-e peut venir quant iel le souhaite. S'il doit être le procès de l'antiterrorisme, il sera aussi un moment

éprouvant pour les sept inculpé-es : toute aide, soutien, sourire, coup de pouce sera le bienvenu.

Venez nombreux-ses !

Notes :

[1] Voir les sites des comités de soutien [ici](#) et [ici](#). Voir aussi cette compilation de textes publiés en soutien aux inculpé-es [ici](#), l'émission de Radio Pikez disponible [ici](#) et celle-ci de Radio Parleur, cet article de la Revue Z et cet article de lundimatin.

[2] Voir l'interview d'Olivier Cahn <https://www.youtube.com/watch?v=NJfmJHPi1Ik>. Voir aussi une tribune de soutien publiée en 2008 et cette interview de Julien Coupât. Voir aussi les textes suivants relatifs à « l'affaire de la dépanneuse », a première affaire antiterroriste concernant la « mouvance anarcho-autonome » : Mauvaises Intentions 1, Mauvaises Intentions 2, Mauvaises Intentions 3, Analyse d'un dossier d'instruction antiterroriste et Face à l'outil antiterroriste, quelques éléments pratiques. Pour en savoir plus sur cette affaire, d'autres sources sont disponibles à la fin de l'article L'antiterrorisme contre les autonomes de Zones Subversives. De manière plus générale, pour une discussion des dérives de l'antiterrorisme en matière de droit voir notamment les textes suivants : Pauline Le Monnier de Gouville, « De la répression à la prévention. Réflexion sur la politique criminelle antiterroriste », Les cahiers de la Justice, 2017, disponible [ici](#) ; Laurence Buisson « Risques et périls de l'association de malfaiteurs terroriste », 2017, revue Délibérée et disponible [ici](#) ; Julie Alix et Olivier Cahn, « Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 2017, disponible [ici](#) ; l'intervention de François Sureau devant le Conseil constitutionnel sur le délit d'entreprise individuelle terroriste en 2017 disponible [ici](#), le rapport de la Fédération Internationale des Droits Humains « La porte ouverte à l'arbitraire » publié en 1999 ; le rapport de Human Rights Watch « La justice court-circuitée. Les lois et procédure antiterroristes en France », publié en 2008 et disponible [ici](#).

[3] Sur les recours déposés par Camille et LibreFlot, voir le communiqué de presse [ici](#). Sur la condamnation de l'État sur le maintien illégal à l'isolement de LibreFlot, voir l'article de Reporterre disponible [ici](#). Sur ses conditions de vie à l'isolement et sa grève de la faim, voir notamment cette compilation d'écrits de LibreFlot et le témoignage joint au communiqué de presse évoqué ci-avant. Sur les conditions générales de l'instruction, voir cette lettre ouverte au juge d'instruction. Sur la dénonciation des traitements sexistes, voir cet appel féministe. Voir aussi le témoignage d'un inculpé sur les conditions de détentions auprès de l'envolée.

[4] Une inculpée a dénoncé un comportement « dégradant pour toutes les femmes » de la part du juge d'instruction.

[5] Sur les réactions à l'article de Mathieu Suc, voir notamment l'article de Corinne Morel Darleux, l'article de lundimatin, la réponse d'André Hébert et un article d'Arrêts sur Images. Il est intéressant de noter qu'à l'époque un fait n'était pas connu. Dans son article, Mathieu Suc mentionne que « selon nos [ses] informations » des militant-es « d'ultragauche » se seraient rendu-es en Colombie pour rencontrer l'ELN, une façon de renforcer le caractère anxiogène de son récit. Il se trouve que cette information est utilisée à l'encontre d'un-e des inculpé-es de l'affaire du 8 décembre. Tout laisse donc à penser que l'un-e des inculpé-es du 8 décembre faisait partie des personnes concernées par cette « information ». Pendant toute la durée de l'enquête - l'information apparaissant dans la note par laquelle s'ouvre l'enquête préliminaire - , la DGSJ utilisera cet argument pour caractériser la dangerosité de cet individu et justifier des demandes de moyens de surveillance toujours plus intrusifs. Après deux années d'instruction, il s'avèrera que cette personne est simplement partie.... en vacances en Colombie. Le juge d'instruction écrira timidement qu'« aucun élément ne permettait donc d'étayer le renseignement initial ». Mais le mal aura été fait.

[6] La volonté de criminaliser ces parties d'airsoft est particulièrement ironique à l'heure où le gouvernement multiplie des dispositifs comme les « classes défense sécurité globale » où l'armée organise pour des lycéen-nes des parties de tir au pistolet laser... Voir notamment l'article de Politis « Quand l'armée envahit l'école » disponible [ici](#).

[7] Un exemple caricatural de cette position par la presse « de gauche » est, ici encore, offert par Mathieu Suc. Voir notamment sa couverture du procès des Barjols et sa présentation sans aucun recul des unités de « cyber-infiltrations » de la DGSJ [ici](#) et [ici](#) venant au passage relayer le discours policier visant à faire des « messageries privées cryptées » la raison de l'expansion d'un radicalisme d'extrême droite.

[8] Son audition est disponible [ici](#). Voir à partir de 10:20:19 pour la référence à l'affaire du 8 décembre. Voir aussi son intervention sur BFM [ici](#) où il utilisait l'affaire du 8 décembre pour dénoncer la « menace d'ultragauche ».



Aussi sur le web : [Affaire du 8 décembre](#)

(post de Contre Attaque)

Gardes à vues antiterroristes : Comment les biais psychologiques induisent de faux aveux

► [Gardes à vues antiterroristes : Comment les biais psychologiques induisent de faux aveux](#)

Un petit groupe de personnes avec des compétences diverses, professionnelles ou pas, autour du traumatisme psychologique et des effets psychologiques de la violence, a été sollicité pour prendre connaissance des témoignages d'interpellations et de gardes à vue de plusieurs des mis-es en cause de l'affaire dite du 8 décembre 2020 (7 personnes accusées d'association de malfaiteurs terroristes d'ultragauche). Au delà des expériences individuelles, ces témoignages laissent apparaître des méthodologies qui nous questionnent fortement sur le crédit qui peut être apporté à des informations obtenues lors de garde à vues longues et éprouvantes dans les locaux de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) et de la Sous Direction Anti-Terroriste (SDAT). Voici les analyses qui sous-tendent ces questionnements.

(...)

Au moment de conclure, nous restons préoccupé-es et inquiet-es de ce que donne à voir ces témoignages des méthodes employées au 4e sous-sol de la DGSI et de la SDAT.

Nos analyses ne nous semblent pas d'une grande originalité face aux éléments partagés. Nous comprenons que la rareté des témoignages conduit au peu de littérature sur le sujet. Cependant, les services des renseignements nous paraissent difficilement pouvoir ignorer les importants biais de leur dispositif, et nous n'observons rien dans les témoignages qui semblent mis en place pour réduire ces biais.

Nous nous interrogeons aussi sur la vulnérabilité accrue dans ce dispositif de personnes qui n'arriveraient pas à donner du sens à leur garde à vue, tout particulièrement pour une personne qui ne se reconnaîtrait pas dans les accusations ni les faits reprochés. Pour ces personnes, l'état de sidération peut les entraîner dans une relation aliénante avec l'agent de la DGSI. L'interpellé-e qui n'arrive pas à donner sens par iel-même à sa garde à vue, finit par croire le récit policier pour combler son incompréhension et se sentir réhumaniser. Tandis que l'agent risque ainsi d'obtenir les réponses qu'il lui aura soufflées, consciemment ou non.

Nous en arrivons à nous demander s'il n'est pas intentionnel, dans des dossiers manquant d'éléments incriminants, d'arrêter au travers d'opération "coup de filet" des personnes qui ne pourront pas donner par elles-mêmes du sens à leur garde à vue, dans le but de produire des faux aveux légitimant le récit policier.

En conclusion, nos constats et analyses nous préoccupent sur la confiance donnée aux dispositifs anti-terroristes auxquels les interpellé-es ont été confronté-es, et sur les éventuels contre-pouvoirs en charge d'entraver leurs potentielles dérives.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

La justice devient ici un supplétif des renseignements pour lutter contre la presse

Quelques jours après avoir été perquisitionnée par neuf agents des renseignements français et interrogée 48 heures, Anne Lavrilleux a été convoquée par un juge des libertés et de la détention ce matin à 9h30.

Tout son matériel de travail avait été perquisitionné et fouillé de fond en comble à l'aide d'un matériel de surveillance ultra sophistiqué.

Pour rappel, son travail d'investigation salubre pour Disclose et France 2 révélait une coopération militaire entre l'Etat français et l'Egypte, qui a aidé le régime du dictateur Al-Sissi à réprimer sa propre population, y compris des bombardements sur des civils.

Accusée de divulgation d'un secret défense nationale, l'objectif est non seulement d'intimider mais aussi et surtout de traquer la confidentialité des sources.

Un militaire soupçonné d'avoir renseigné la journaliste a également été arrêté et placé sous contrôle judiciaire selon France TV. Il risque jusqu'à sept ans d'emprisonnement et un million d'euros d'amende.

Nous pouvons imaginer qu'à court terme, les révélations concernant la coopération militaire de l'État Français conduisent systématiquement à ce genre de procédure.

Les cas se multiplient lorsque des investigations traitent de l'armée française et le média Disclose en a déjà payé les frais.

En 2019 par exemple, ses fondateurs avaient prouvé le rôle néfaste de la France au Yémen, et sa coopération avec l'Arabie Saoudite dans ce conflit.

Nous le répétons, cette attaque extrêmement grave contre le droit d'informer et la confidentialité des sources pourrait créer un précédent que les journalistes ne peuvent pas laisser passer.

La justice devient ici un supplétif des renseignements pour lutter contre la presse, c'est une énième dérive autoritaire extrêmement grave.

÷ Thomas Samson / AFP



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

Amende pour « prise de vue non autorisée »

Julien Cholin, journaliste à France 2, a annoncé avoir été verbalisé (200 euros), lui et un autre journaliste, le 24 septembre 2023, gare Montparnasse, alors qu'il couvrait les perturbations importantes liées à une panne.

Raison de la verbalisation : prise de vue non autorisée !

Ce genre de dérives liberticides s'ajoutent à toutes les précédentes, notamment concernant la liberté de la presse. On ne se rend peut être pas bien compte encore mais la France tombe inexorablement dans un régime autoritaire et liberticide. Dans l'indifférence quasi générale.

(posts de CND)



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

4 NOUVEAU COMMUNIQUÉ DES CAMARADES DE SERGE

Les proches de Serge, gravement blessé à la tête par le tir d'une grenade à Sainte-Soline, diffusent un 6e communiqué. Un « bilan d'étape », 6 mois jour pour jour après l'opération militaire qui a plongé deux hommes dans le coma, dont Serge, et mutilé des dizaines d'autres, pour protéger un trou dans le sol. Et briser physiquement et moralement le mouvement écologiste.

Ce texte à diffuser rappelle que passé l'effroi et la médiatisation de la répression, les violences commises par la police laissent des séquelles définitives, abîment des vies, éprouvent des familles, des groupes d'amis sur le long terme. Ne les oublions pas.

► « Serge a été grièvement blessé le 25 mars 2023 à Sainte Soline. Six mois après les faits, voici où nous en sommes.

Passé le soulagement après le temps de l'incertitude du réveil, de nouveaux champs d'incertitudes sont apparus, sur ce que notre camarade allait pouvoir récupérer, comment, en combien de temps etc. Nous avons eu la joie de le retrouver, lui et ses souvenirs, ses convictions et sa détermination.

Pourtant, chaque jour, l'étendue des dommages s'est révélée à petits bruits. Le choc cérébral, qui a entraîné le retrait d'une partie de sa boîte crânienne pour maîtriser un oedème qui lui aurait été fatal, a laissé des traces importantes. Le traumatisme crânien a causé une paralysie faciale et des difficultés de mobilité des membres, des troubles importants de la vision qui fragilisent sa capacité à se déplacer seul sans risquer l'accident, des difficultés de concentration et une fatigue chronique. La grenade qui l'a percuté a détruit une oreille interne, mettant à mal son équilibre et provoquant une surdité définitive de l'oreille impactée ainsi qu'une baisse de vision. Nous ne sommes pas en mesure de dresser un constat définitif. Il a fait des progrès notables grâce à la rééducation et nous espérons qu'il parviendra à récupérer ce qui n'est pas définitivement perdu.

Il a récemment subi une opération visant à reconstituer sa boîte crânienne (pose d'une prothèse appelée volet), une opération cruciale pour estomper tout risque de dommage cérébral supplémentaire. Malheureusement, cette opération a échoué. En effet, après un mois d'infection, de fièvre, de galères de cicatrisation, d'antibiotiques, d'entraves dues à des cathéters et d'ennui, le volet a dû lui être retiré. Il est aujourd'hui encore gardé sous surveillance et nous espérons qu'il pourra sortir rapidement pour reprendre le travail de rééducation. Il devra subir à nouveau cette opération chirurgicale dans quelques mois, sans garantie de réussite.

En définitive, depuis sa sortie du coma, Serge n'aura connu que 3 semaines hors de l'institution hospitalière. Nous y avons donc passé suffisamment de temps pour constater à quel point ici comme ailleurs le capitalisme poursuit son écrasement en quête de marge financière et les patients comme les travailleuses et travailleurs du soin en sont la variable d'ajustement. Malgré la bienveillance du personnel hospitalier, l'hospitalisation reste une situation d'enfermement, avec son lot de dépossession, d'entrave et d'isolement, qui s'ajoute au traumatisme de la blessure initiale. Y faire face n'est pas toujours facile et le soutien est une ressource primordiale.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées et se mobilisent encore : concerts de soutien, visites quotidiennes à l'hôpital, compils de soutien, tags, banderoles, actions, les logements prêtés, les affiches, les collectes de thunes, les dons, qui permettent notamment d'assumer sereinement les frais médicaux (hospitalisation, prothèses auditives) et les aménagements nécessaires à la vie quotidienne, mais aussi d'amortir l'impact financier pour Serge et ses proches.

Merci aussi à toutes celles et ceux qui, 2 fois par jour depuis 5 mois, préparent des repas pour Serge et lui apportent à l'hosto. Merci à ceux qui l'ont accompagné marcher, à tous ceux qui ont été présents pour le soutien moral. Merci à ses collègues, qui lui envoient quotidiennement des photos, lui rappelant une partie de sa vie d'avant. Merci pour les messages de soutien, les chansons, les vidéos, qui donnent de la force. Cette solidarité est exemplaire. Nous avons conscience d'être bien lotis, comparés à toutes celles et ceux qui subissent seuls la répression, à l'ombre des chaumières, sans force collective pour contrecarrer toutes les misères qu'elle charrie.

Parce que nous pensons qu'il est primordial de prendre collectivement en charge la répression qui s'abat sur les mouvements révolutionnaires, nous proposerons bientôt un retour sur notre expérience propre autour de la blessure de Serge. Nous y présenterons les différentes questions logistiques et politiques auxquelles nous avons été

confrontés et comment nous avons su ou non y répondre. Ce bilan n'est qu'un bilan d'étape, dans la mesure où nous sommes bien loin d'en avoir fini et où aucun retour à la normale ne se pointe à l'horizon. Et ce n'est certainement pas le règlement judiciaire de l'affaire, quelle que soit l'issue de la plainte qui vise l'action de l'État à Sainte Soline, qui y mettra un terme.

Depuis que l'État existe, sa police mate, fracasse, tue, en un mot terrorise. Un seuil a probablement été franchi en France au moment où les blindés des forces spéciales ont tenté de prendre le contrôle de la rue sans hésiter à tirer sur la foule au petit malheur la chance pour éteindre la révolte déclenchée par le meurtre de Nahel. Ainsi, depuis les émeutes de 2005, combien d'yeux crevés, de membres fracassés, de cas de surdit , d'assassinats plus ou moins l gaux, de viols, de vies r duites en miettes au nom du maintien - co te que co te - d'un monde d'exploitation ? Combien de s quelles et d'ann es de r  ducation reste-t-il une fois que les m dias ont fait leurs choux gras ?

La solidarit  doit se poursuivre pour que les bless s et enferm s de nos luttes se rel vent de la meilleure des mani res et pour que nos morts ne se soient pas fait tuer pour rien. Les capitalistes n'ont qu'un objectif : faire du fric en nous ab mant, en nous d truisant et en d truisant tout ce qui est viable sur le globe.

Plus que jamais, la lutte des prol taires du monde entier est vitale pour trouver le chemin de ce foutu monde meilleur.

Les camarades du S »

► source :

<https://lescamaradesdus.noblogs.org/post/2023/09/25/communiqu -n6-un-bilan-detape-de-la-situation-du-s/>

FLOP : UNE POIGN E DE PERSONNES A LA « GRANDE MANIFESTATION » POUR LA POLICE

C' tait LA « grande » mobilisation de soutien   la police. Relay e par la plupart des grands m dias, notamment les cha nes d'infos en continu regard es par des millions de personnes, appel e par toutes les stars de Cnews, et initi e par le fasciste Jean Messiha.

Celui ci d clarait : « Une majorit  de Fran ais soutient les forces de l'ordre, mais ils ne sont pas dans la rue. Allons-nous laisser cette rue   l'extr me-gauche et aux racailles ? Quand j'ai vu la manifestation de la semaine derni re [contre les violences polici res] j'ai eu une r action  pidermique et j'ai essay  de donner une voix   une majorit  silencieuse ».

La « majorit  silencieuse » qui soutient la police s'est donc montr e samedi 30 septembre, Place de la R publique   Paris. Une cinquantaine de vieillards d'extr me droite, quelques femmes de policiers, et une poign e d' ditorialistes de Cnews. Une majorit  r duite, qui est pass e inaper ue. Le soutien r el   l'extr me droite est tr s faible, mais ces gens disposent de moyens immenses, notamment l'appui des milliardaires.

Pendant les discours, deux jeunes militants ont brandi un drapeau de la Ligue des Droits de l'Homme. Insupportable pour les d fenseurs de la police qui ont essay  de les agresser, et ont pi tin  le drapeau de la plus ancienne institution de d fense des droits de l'Homme en France.

En france, parler de droits de l'Homme c'est la garde   vue

Encore plus malsain, ce sont les deux jeunes courageux, agress s alors qu'ils restaient sto ques, qui ont  t  agripp s par les forces de l'ordre. « Apr s cet incident, les policiers ont resserr  leur dispositif autour des manifestants. Un peu plus loin, la Brav-M, brigade mobile   moto, se tient pr te   intervenir au moindre de

débordement. Mais aucun groupuscule n'est venu perturber la tenue du rassemblement » écrit un journaliste du Figaro, visiblement sous hallucinogènes.

En attendant, l'un des deux jeunes, Ritchy Thibault, a été embarqué. **Créer des cagnottes pour le tueur d'un adolescent et proférer des discours fascistes est récompensé en France. Cela donne même accès aux plateaux de Cnews. Parler de droits de l'Homme, et c'est la garde à vue.**

► vidéo : <https://fb.watch/np3j48eZFh/>

ACTES DE BARBARIE CONTRE HEDI : LES VIDÉOS ENFIN RÉVÉLÉES

Le 1er juillet au soir, une bande de 4 policiers de la BAC croisent Hedi et un ami dans une rue de Marseille. Ils lui tirent dessus : une balle en caoutchouc en pleine tête. Hedi s'effondre, gravement blessé. Les policiers le traînent au sol pour aller le tabasser dans une ruelle et l'abandonnent là. Laissé pour mort.

Hedi est sauvé de justesse par un ami qui l'emmène à l'hôpital et par une prise en charge en urgence. Il sombre dans le coma, les médecins doivent lui retirer une partie du crane pour que son cerveau reste fonctionnel et qu'il ne décède pas la nuit même. Les médecins pensent qu'il ne se réveillera pas. Hedi est un miraculé, mais il garde des séquelles extrêmement graves et devra être réopéré.

La mise en examen des policiers tireurs a provoqué un mouvement inédit dans la profession : les tabasseurs ont été massivement soutenus, une cagnotte a été créée, des milliers de policiers se sont mis en arrêt maladie en solidarité... Jusqu'au sommet de la police et du ministère de l'Intérieur qui ont défendu le tireur.

Pourtant, les vidéos des faits ne sortaient pas, malgré la gravité de l'affaire. L'enquête avait pourtant recueilli plusieurs vidéos dès le début de l'été : deux caméras de surveillance et celle d'une habitante. Pourquoi un tel vide dans l'affaire ? Pourquoi cacher ces preuves ? L'IGPN avait même exigé auprès d'une témoin auditionnée de ne pas diffuser la vidéo.

Médiapart vient d'y remédier. Grâce à une précieuse investigation, la journaliste Pascale Pascariello dévoile et analyse les images. Un document accablant pour la police et qui en dit long sur l'état d'esprit des forces de répression. Dans la police française, de tels actes de barbarie en bande ne sont pas seulement couverts, ils sont encouragés.

► Vidéo : <https://fb.watch/nrLAVXG37C/>

► La vidéo complète est à voir ici :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/021023/affaire-hedi-les-images-de-videosurveillance-accablent-les-policiers>



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

LES MACRONISTES SE VANTENT D'ÊTRE PLUS RÉPRESSIFS QUE L'EXTRÊME DROITE

► Le néolibéralisme, ce n'est pas "moins d'Etat" mais plus de répression -

Ce mercredi 3 octobre, la députée macroniste Marie Lebec publiait sur twitter : « Le RN veut surfer sur l'insécurité [...] ils prévoyaient 7000 postes de policiers et gendarmes, nous en avons créé 8500 et avons voté un budget de 15MdsEuros. » Le gouvernement met plus de moyens pour la police que n'en promettait Le Pen.

Le même jour, une vidéo montrait une file d'attente de brancards avec des patients attendant en pleine rue devant les services d'urgence de Perpignan, faute de place. Des pompiers syndicalistes ont diffusé ces images pour dénoncer l'effondrement du système de santé public, poussant les malades à patienter des dizaines d'heures dans des conditions déplorables avant même de pouvoir être soignés. La semaine dernière, une fillette est morte dans le Finistère car l'hôpital de Carhaix est fermé la nuit.

D'un côté, le gouvernement se vante de dépenser des milliards d'euros pour la police et la gendarmerie, d'ouvrir plus de 200 nouvelles brigades de gendarmeries, d'acheter de nouveaux blindés et même d'aller encore plus loin que l'extrême droite en matière de répression. De l'autre, les services publics les plus essentiels s'effondrent. En nombre de policiers par habitants, la France est le pire État répressif d'Europe. Et cette escalade est sans fin, car elle ne règle en rien le « sentiment d'insécurité » rabâché par les médias quotidiennement.

Venons en au sujet de fond. Contrairement à ce que l'on pense souvent, néolibéralisme, ce n'est pas l'absence d'Etat. C'est la fermeture des services publics de santé, d'éducation, de transport tout en augmentant massivement les moyens des forces de répression. Mais aussi la distribution d'argent aux patrons sous forme « d'aides aux entreprises ». **En d'autres termes, le néolibéralisme ne consiste pas à faire des « économies budgétaires » ou à « réduire les dépenses », mais à les réorienter de l'Etat social vers l'Etat répressif.**

Aux naïfs qui se plaignent de « trop d'impôts et de taxes » en disant que c'est la faute de l'assistanat ou du « social

», et soutiennent les politiques menées actuellement : vous n'avez rien compris. Les néolibéraux ne baissent pas les impôts, ils les augmentent même. Mais pour les réaffecter dans la police et pour aider les plus riches.

15 milliards pour la police, 413 milliards d'euros sur 4 ans pour l'armée, 150 milliards d'euros par an « d'aide aux entreprises ». Ces sommes sont vertigineuses, gigantesques. Bien supérieures aux quelques milliards d'euros soi-disant économisés sur les retraites, en volant deux années de la vie de dizaines de millions de personnes. Le gouvernement Macron est un gigantesque programme d'assistanat des plus riches en prenant l'argent au plus pauvres.

La TVA, cet impôt injuste est payé essentiellement par les classes populaires sur tous les produits achetés, et rapporte énormément d'argent à l'Etat, surtout avec l'inflation. Ce prélèvement est un racket destiné à maintenir l'ordre et les privilèges. Oui, la France est un pays fortement taxé, mais cela sert financer la police qui nous tire dessus et les patrons qui licencient tout en fermant les gares, les bureaux de poste, les filières universitaires ou les urgences ! A quoi bon payer autant de taxe si cela ne sert même pas à être soigné, ou à ce que ses enfants aient des conditions d'enseignement convenables ?

L'impôt n'est pas « de gauche » ou « de droite ». En 2023 en France, des enfants meurent car les urgences ont fermé et on réduit le droit au chômage, mais la police dispose de drones et d'armes toutes neuves. Voilà leurs choix.

► **Grève des loyers, grève des taxes, grève au travail : et si on arrêta de financer les néolibéraux ?**

(posts de Contre Attaque)

Affaire Hedi, suite à la publication de la vidéo des agressions policières

C'est ce que des milliers de policiers ont défendu en se mettant en arrêt maladie par solidarité envers leurs collègues.

C'est ce que le haut de la hiérarchie policière a souhaité étouffer, y compris le numéro 1 Frédéric Veaux qui a pris la défense de l'auteur du tir.

C'est ce que la justice protège en relâchant ce même policier.

C'est une affaire que Macron et Darmanin ont toujours refusé de commenter.

C'est ce qui peut arriver à n'importe quel homme noir, arabe, voyageur ou habitant d'un quartier populaire, et pas que... dans ce pays sans que personne ne réagisse.

C'est ce qui serait une fois de plus nié, contesté, minimisé, sans les vidéos.

Rien ne nous protège de la police.

Lisez l'article Pascale Pascariello publiée sur Médiapart :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/021023/affaire-hedi-les-images-de-videosurveillance-accablent-les-policiers>

(post de CND)



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

MOUVEMENTS SOCIAUX : FICHAGE DE MASSE ET PERMIS DE TUER

Ce jeudi 5 octobre, le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin intervenait devant la « Commission d'enquête sur les groupuscules violents de l'Assemblée Nationale ». Une commission chargée de criminaliser le militantisme de gauche, suite à la manifestation de Sainte-Soline. Le Ministre, issu de l'extrême droite, a exposé les choses avec une clarté foudroyante :

ï Il a indiqué qu'environ 10.000 personnes qu'il qualifie de membres de « l'ultra gauche » sont suivies par les services de renseignements. Darmanin se garde bien de définir ce qu'est l'ultra-gauche. D'après les dernières déclarations gouvernementales, « l'ultra-gauche » s'étend désormais aux syndicats, à ATTAC ou à la Ligue des Droits de l'Homme.

ï **Cela signifie que la police française suit et surveille en permanence dans ce pays environ 100 militant-es par département français en moyenne. Uniquement parce que ces personnes sont engagées sur des sujets sociaux, écologiques ou antiracistes.**

ï Il a aussi expliqué devant les députés : « on parle souvent des fichés S. Nous avons actuellement 3500 personnes islamistes qui sont sous ce statut. En comparaison, on a 3000 personnes d'ultra-gauche fichées S ». Cette fiche des services de renseignements signifie qu'une personne peut « porter atteinte à la sûreté de l'État » et permet une surveillance accrue et intrusive des personnes concernées.

ï Darmanin met sur le même plan les luttes sociales et le djihadisme, lui-même instrumentalisé pour stigmatiser la population musulmane. L'anti-terrorisme a d'abord été utilisé contre les musulman-es, il est à présent généralisé contre les luttes sociales. Il n'en reste pas moins que les attentats ont tué plus de 200 personnes en 10 ans. De son côté, l'extrême droite s'arme également et a tué à plusieurs reprises ces dernières années. Les luttes sociales, elles, n'ont tué personne. Pourtant Darmanin reconnaît lui-même que l'État français met quasiment autant de moyens pour fiché les contestataires que le terrorisme international.

ï Enfin, Darmanin assène : « juger de la réussite d'une opération de police (...) suivant les conséquences du nombre de blessés et éventuellement du nombre de morts me semble être un mauvais débat médiatique ». Pour lui, la question n'est pas de savoir « si les forces de l'ordre ont le droit d'utiliser cette violence. Elles ont le droit », ou

encore il faut accepter l'idée qu'ils utilisent la violence pour faire respecter les règles de droit ».

ï **Depuis des décennies, la doctrine du maintien de l'ordre était de tout mettre en oeuvre pour éviter de tuer en manifestation. L'État macroniste assume à présent totalement de mettre à mort dans le cadre de mobilisations sociales.** D'ailleurs, ces déclarations servent à justifier les 5000 tirs de grenades, dont 1000 explosives, en mars dernier, au milieu d'un champ, face à une foule venue protester contre les mégabassines. Des dizaines de personnes ont été mutilées, certaines à tout jamais, et deux ont été plongées dans le coma. Une répression militaire qui faisait suite aux déclarations du même ministre qui qualifiait les opposant-es « d'éco-terroristes ».

Le gouvernement est en guerre. Si nous n'avons pas officiellement basculé dans un régime fasciste, certains aspects du fascisme sont déjà bien installés et les autorités ne s'en cachent même plus. Ficher des milliers d'opposant-es politiques, utiliser des moyens antiterroristes contre eux, les tuer si nécessaire : cela en fait partie.

(post de Contre Attaque)



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

TROP DE FLICS DANS NOS RUES, PAS ASSEZ DE SOIGNANTS A L'HÔPITAL

Lundi 9 octobre se tenait une réunion du comité de surveillance du CHRU de Brest, duquel dépendent les urgences de Carhaix, dont l'accueil est désormais fermé au public de 18h30 à 8h30.

La dernière mobilisation des Carhaisiens et des habitant-es du centre-Bretagne s'était soldée par l'occupation de l'ARS de Quimper le 30 septembre dernier.

Ce lundi, en prévision d'une éventuelle action, ce sont près d'une soixantaine de gendarmes mobiles qui ont été déployés au sein de l'hôpital de Brest. (source : Le Poher)

L'image est symbolique. Alors que l'hôpital se vide de ses soignant-es, faute de moyen et de conditions de travail décentes, il se remplit de flics, dont les effectifs et les budgets ne cessent d'augmenter.

En bref, on continue de rogner sur l'hôpital public, à tel point que l'on en vient à fermer des maternités, des urgences et d'autres services hospitaliers, tandis que les budgets et les effectifs de la police continuent d'augmenter d'année

en année.

Pas d'inquiétude, en cas de blessure grave, si vous n'avez pas d'hosto à moins d'une heure de route, vous trouverez bien un flic pour abrégé vos souffrances à coup de LBD ou de GM2L.

(post de CND)



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

3 AUTOROUTE A69 : LA COUPE DES ARBRES REPREND, DES GRIMPEURS MIS EN JOUE AU LBD

Le militant écologiste Thomas Brail, membre du « Groupe National de Surveillance des Arbres » qui s'oppose au projet d'autoroute A69 dans le Sud-Ouest de la France, était avec plusieurs de ses compagnons en grève de la faim pendant plus d'un mois pour protéger les arbres menacés par le projet.

Après 40 jours sans nourriture, et au bord de la mort, le gouvernement avait fini par consentir à stopper les abattages en attendant une réunion de médiation. Les macronistes n'ont pas tenu leur promesse : le défrichage a repris de plus belle sur le tracé de l'autoroute malgré l'engagement du ministre Clément Beaune.

Des militants écologistes ont donc occupé des arbres menacés en grimpant et en s'installant directement en hauteur au niveau du lieu dit La Bourrelié. Ce lundi, des engins de chantiers sont sur place, et des gendarmes ont pour mission d'expulser les grimpeurs.

Des images attestent que les militaires ont mis en joue au LBD les écologistes. Un geste menaçant et totalement illégal, en-dehors de toute légitime défense. « Ils sont complètement malades, ces menaces sont irresponsables ! Stop à la surenchère répressive » écrit le collectif La Voie est Libre, présent sur place. Un appel à aller soutenir cette occupation menacée est lancé. Le gouvernement annonce de son côté que le projet d'autoroute ira « jusqu'à son terme ».

Ce chantier, porté par le Parti Socialiste qui gouverne la région et financé par l'État français pour 23 millions d'euros, est une aberration. Dénoncé par 1500 scientifiques, l'A69 détruirait plus de 400 hectares de terres, dont des forêts

aux arbres centenaires, et polluerait des zones humides. Tout cela pour un projet inutile, qui n'économiserait que quelques minutes aux automobilistes et qui bénéficierait essentiellement au secteur privé.

Une « vague populaire » contre le projet d'A69 est annoncée le 21 et 22 octobre. Un campement sera installé sur la commune de Saix, à l'ouest de Castres.

(post de Contre Attaque)



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

Commémoration interdite

Le 17 octobre 1961 la police de Maurice Papon également responsable de la rafle du Vel d'Hiv, réprimait dans le sang une manifestation d'Algériens, tuant des dizaines d'entre eux. 62 ans plus tard, le ministère de l'intérieur et la préfecture de police décident d'interdire le rassemblement prévu aujourd'hui à 18h devant la plaque commémorative du pont Saint-michel.

L'État Français cible désormais la moindre mobilisation anticoloniale.

A croire que seuls certains morts méritent d'être pleurés.



Macron a cramé tout le budget dans la répression, la guerre et l'aide aux patrons

LA GENDARMERIE PRÉSENTE SES NOUVEAUX BLINDÉS

Le centaure est une créature mythologique, puissante et hybride, à la fois homme et cheval. Dans le monde merveilleux de la gendarmerie, c'est une véhicule blindé de 14,5 tonnes destiné à réprimer la population.

Le 19 octobre, la gendarmerie nationale a présentée à la presse son nouveau jouet dans la base militaire de Satory, en région parisienne : le « Centaure ». Les journalistes ont été invités à visiter le nouveau blindé des forces de répression. Durant la crise sanitaire, juste après le soulèvement des Gilets Jaunes, le gouvernement avait commandé 90 blindés dans son « plan de relance » post-pandémie. De l'argent bien investi.

70 millions d'euros pour la militarisation de la répression étatique

Côté dépenses, le budget était illimité : évalué à 56 millions d'euros, puis rehaussé à 60 millions, la facture s'élève finalement à 70 millions d'euros. 770.000 euros par engin. L'État a même allongé un demi million d'euros de plus pour offrir un « simulateur de conduite » pour les militaires, afin de s'entraîner à manier le monstre.

Les blindés sont conçus par une société française, Soframe, et assemblés en Alsace. Ce modèle est déjà utilisé dans un cadre de guerre. 90 de ces blindés ont par exemple déjà été vendus à l'Arabie Saoudite, actuellement en guerre au Yemen. Conflit militaire ou maintien de l'ordre, soldats ou population civile : quelle différence ?

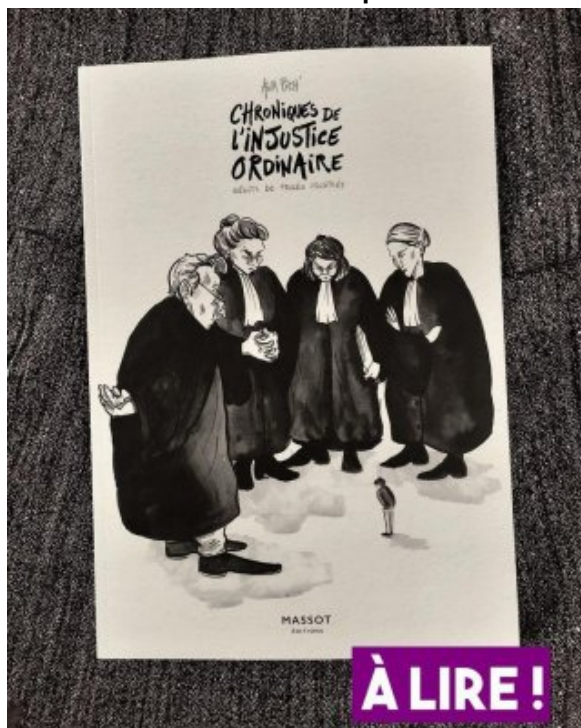
L'engin est présenté comme « polyvalent ». Sous le capot, 300 chevaux, et sur le véhicule : un tas d'instruments inquiétants. Une mitrailleuse capable de tirer jusqu'à 1000 coups à la minute. Une caméra d'une portée de 9 kilomètres de jour comme de nuit. Des micros sophistiqués permettant de détecter les tirs. Un lance-grenades qui permet de tirer 30 coups en une seule fois. Imaginez 30 grenades lacrymogènes ou explosives envoyées en une seule salve dans une rue. Saturation chimique totale.

Selon les gendarmes, le « Centaure » peut aussi bien être « engagé » contre des tireurs qu'en cas de catastrophe naturelle ou de manifestation. **Pour les autorités, la contestation est une « menace » d'ordre militaire parmi d'autres, qu'il faut régler avec les mêmes moyens. C'est l'incarnation même de la militarisation du maintien de l'ordre.**

Le blindé tout neuf a même déjà pu être testé en conditions réelles. Politis nous apprend que « la première utilisation a eu lieu en fin juin 2023, lors des violences qui ont suivi la mort du jeune Nahel ». 90 véhicules blindés vont donc être répartis jusqu'en 2025, un tiers en région parisienne, un tiers dans le reste des territoires métropolitains, et le reste en Outre-Mer.

Les blindés n'étaient quasiment jamais déployés en métropole jusqu'à l'élection de Macron, sauf à de très rares exceptions près. Depuis, que ce soit sur les ZAD ou dans les luttes sociales, il n'est plus rare de voir des engins militarisés dans l'espace public. C'était le cas ce week-end encore, pour réprimer la contestation du projet d'autoroute A69 dans le Sud-Ouest. Mais il s'agissait des "vieux modèles". Avec les nouveaux « Centaures », cela deviendra monnaie courante.

Il y a 2500 enseignants en moins cette année et les hôpitaux n'en finissent pas de craquer, mais vous serez heureux d'apprendre que l'argent public sert à vous envoyer des engins lourds équipés de mitrailleuses, capables de vous gazer massivement et de vous détecter à plusieurs kilomètres !



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

Ö CONSEIL LECTURE

Chroniques de l'injustice ordinaire, récits de procès illustrés, Ana Pich', éditions Massot.

Ana Pich', dessinatrice nantaise publiée dans plusieurs médias indépendants locaux, dont Contre Attaque, s'assoit quotidiennement sur les bancs du tribunal de la ville. Elle témoigne ainsi des violences ordinaires qui se déroulent entre les murs confinés d'une institution qui a le pouvoir de broyer des vies et d'en épargner d'autres, selon des motifs qui relèvent de choix politiques et sociaux. La bande dessinée qui vient de paraître rassemble des dessins de procès réalisés ces deux dernières années, et l'autrice n'en est pas à son coup d'essai.

Ana Pich' a étudié le droit pendant cinq années durant lesquelles elle oriente déjà ses recherches sur les différents facteurs d'influence qui pèsent sur les processus décisionnels des juges. Autrement dit, elle démontre que la neutralité n'existe pas et que les magistrat-es sont nécessairement influencé-es par la position sociale du prévenu, les éléments de sa vie personnelle, son langage, son origine et son genre. Comme le dit un magistrat : « On juge nos semblables mais il y a des gens plus semblables que d'autres. » En résumé, une personne considérée comme étant en bas de l'échelle sociale aux yeux de l'institution judiciaire subira une punition bien plus lourde que les autres. Les résultats de ses recherches n'ont fait que renforcer cette vérité, elle-même confirmée par son expérience professionnelle : Ana Pich' a travaillé en tant qu'enquêtrice au sein du tribunal de Bobigny. Un poste qu'elle a quitté quelques mois plus tard, refusant de participer aux injustices dont elle était témoin. Pour autant, elle n'a pas déserté les salles sombres et froides des tribunaux. Et il faut du courage pour s'y rendre chaque jour et dénoncer avec opiniâtreté les différents degrés d'application de la loi, selon qu'on soit français-e, étranger-ère, militant-e, riche ou pauvre, etc.

Cet engagement dans son travail est aussi perceptible dans ses dessins, qui rendent compte des vies derrière l'étiquette, déjà souvent condamnable, de « prévenu ». Toujours avec pudeur et respect de l'intimité, l'autrice retranscrit quelques éléments d'une vie frappée de discriminations. Pour preuve, le nombre de procès pour vol à l'étalage en raison de difficultés financières. En exergue de ses dessins, l'autrice nous présente le fonctionnement de l'institution judiciaire, des audiences correctionnelles, ainsi qu'une partie immergée de cet iceberg : la répression policière. Un fait très simple, les contrôles policiers dirigés systématiquement contre les personnes racisées entraînent automatiquement un plus grand nombre de procès à leur encontre. Il en va de même de la répression des opposant-es politique qui, depuis quelques années, subissent des peines de plus en plus lourdes. Au contraire, les violences policières n'entraînent, elles, jamais de condamnation. La séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire (comme le prévoit normalement la Constitution) n'est bien qu'un leurre.

Cette intensification de la répression est favorisée par le système des comparutions immédiates, qu'Ana Pich' dénonce largement : ces procès expéditifs sont une entrave à l'équité et au droit à se défendre. Les condamnations sont quasiment systématiques. Le nombre de personnes enfermées est estimé aujourd'hui à plus de 72.000, contre 20.000 en 1955 ! Et ce chiffre ne tient pas compte des personnes assignées à résidence. Les procédures expéditives qui mènent à cette situation sont parfaitement retranscrites dans le livre : audiences à la chaîne, « affaire bouclée en 10 minutes... plus que 16 dossiers à juger dans l'aprem... », questions des prévenu-es laissées sans réponses, postures et haussements de sourcil de juges toujours incrédules, etc.

On se délecte des portraits moqueurs de procureurs autoritaires à la solde du gouvernement, mais on est surtout révolté-e par le traitement inhumain réservé aux personnes stigmatisées en raison de leur appartenance sociale ou de leurs engagements. Et finalement, à la lecture de cette bande dessinée, on ne peut qu'être convaincu-e des incohérences et failles d'une justice punitive.

Si vous voulez comprendre le fonctionnement judiciaire, si vous vous intéressez au droit, si vous êtes inquiet-e par la justice ou tout simplement curieux-se d'un système qui décide de la vie et de la liberté des individus : un beau livre bien illustré, à lire de toute urgence.

► Chronique de l'injustice ordinaire est en vente sur notre site <https://contre-attaque.net/boutique/>

(posts de Contre Attaque)

A L'ÉCOLE DE POLICE ON APPREND QUE LES GENS SE RÉVOLTENT PARCE QU'ILS ONT TROP DE TEMPS LIBRE !

Les futurs policiers apprennent à l'école de police que si des citoyens en viennent à lutter, ce n'est pas parce qu'ils

sont motivés par l'urgence climatique ou qu'ils sont désireux d'une société plus humaine, mais c'est à cause d'internet et parce que ces citoyens sont en perte de repères et ont trop de temps libre.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

1L'ÉCOTERRORISME ENSEIGNÉ EN ÉCOLE DE POLICE

► Hamas et défenseurs des arbres : même combat

Le mot « terrorisme » est utilisé d'une manière tellement absurde et extensible qu'il a démontré qu'il ne voulait rien dire.

Le terme « terrorisme » est attesté pour la première fois en novembre 1794, il désigne alors la « doctrine des partisans de la Terreur » c'est alors un mode d'exercice du pouvoir et pas un moyen d'action contre lui. De nos jours, le terrorisme désigne « l'emploi de la terreur à des fins idéologiques, politiques ou religieuses ». De fait, tous les États du monde, toutes les armées, toutes les polices utilisent la terreur à des fins idéologiques.

D'un côté, le « terrorisme » tel qu'on l'utilise dans les médias serait l'incarnation du mal absolu, de la violence nihiliste la plus extrême, la figure du monstre qu'il faut éliminer, et en même temps la définition du terrorisme est de plus en plus vaste, elle concerne de plus en plus de groupes différents.

Aux États-Unis, après la mort de George Floyd, Donald Trump proposait de classer la mouvance « antifa » comme « terroriste ». A Atlanta, pour réprimer une mobilisation contre un projet de centre policier détruisant une forêt - COP City - les opposants ont été inculpés pour « terrorisme domestique ». À l'occasion d'un déplacement à une foire du livre à Londres, un représentant de la maison d'édition La Fabrique, a été arrêté arbitrairement en vertu de lois antiterroristes durant le mouvement social sur les retraites. En France, plusieurs procédures « anti-terroristes » ont visé les luttes sociales : celle contre le « groupe de Tarnac » en 2007, une bande d'amis partageant des opinions politiques dissidentes, qui a abouti à une relaxe générale. Une autre, le 8 décembre 2020, contre plusieurs militant.e.s ne se connaissant pas tou.te.s mais liées à un ancien combattant français parti au Rojava, soutenir les kurdes et combattre les terroristes de Daesh en Syrie. L'État français invente donc le « terroriste anti-terroriste ». Le dossier totalement vide, jugé en octobre, ne repose sur rien d'autre que les idées anticapitalistes des personnes arrêtées. Il a pourtant coûté des années de liberté aux personnes arrêtées.

« L'antiterrorisme » est un récit. Depuis l'année dernière, les dirigeants français parlent même « d'écoterrorisme ». Et ils frappent en conséquence : on se souvient de la descente de police anti-terroriste contre les Soulèvements de la Terre le 20 juin dernier.

La semaine dernière, l'absurdité du concept de terrorisme a atteint son apogée. Le Hamas et les opposants à une autoroute ont été chacun qualifiés de « terroristes ».

D'un côté, les macronistes ont aboyé en meute pour que le Hamas soit qualifié de « groupe terroriste » plutôt que de « criminels de guerre » - une définition conforme au droit international et beaucoup plus précise. En fait, qualifier le Hamas ainsi justifiait, dans le narratif occidental, une guerre « anti-terroriste », c'est à dire sans règle, contre la bande de Gaza. Et rendait donc légitime aux yeux de l'opinion la mort de milliers de personnes, dommages collatéraux de l'anti-terrorisme.

De l'autre, la députée macroniste Olga Givernet, en évoquant la mobilisation contre un projet routier entre Castes et Toulouse, qualifiait les manifestants d'« éco-terroristes qui n'ont rien d'écologiques ». Un même parti, au même moment, exige qu'on désigne par le même mot un groupe ayant tué des centaines de personnes et les défenseurs des arbres. Il met sur le même plan des écolos ou des djihadistes, des meurtres de masse et des idées, des actes déjà commis et des projets. Cette grande confusion a un but : pouvoir « neutraliser » toutes les personnes désignées comme terroristes.

Ce mot est piégé, vide, il faut l'éviter autant que possible. Si le Hamas et les Soulèvements de la Terre sont tous deux identiquement « terroristes », alors plus rien n'a de sens. Plus rien n'est réellement grave. Ou alors tout l'est.

Pourtant, l'écoterrorisme est enseigné jusque dans les écoles de police. Le directeur du centre français de recherche sur le renseignement Eric Denécé, auteur d'un livre sur le sujet, est intervenu devant les lieutenants de police pour les former. Le site internet de l'Ecole Nationale Supérieure de Police raconte la formation. Denécé a raconté aux futurs gradés que « nos sociétés étaient impactées par un triple phénomène : la perte de repères, l'accroissement du temps libre et l'impact du numérique » ce qui produirait « dans un souci d'action immédiate ou par un activisme assumé, des individus s'approprient de nouvelles causes à défendre comme l'altermondialisme, l'écologie, le droit des animaux... ». Voilà le terrorisme selon la hiérarchie policière.

On pouvait imaginer naïvement que les vrais écoterroristes étaient les multinationales qui dévastent notre planète et n'hésitent pas, dans les pays du Sud, à assassiner les défenseurs de la nature, mais non. Il s'agit de militants occidentaux en « perte de repère ». Et voilà qui justifierait un arsenal répressif inouï, des blindés aux dissolutions, des grenades explosives à la surveillance et aux descentes de policiers d'élite.

Le régime macroniste a décidément vidé les mots de tout leur sens.

► Source : <https://www.ensp.interieur.gouv.fr/Actualites/L-ecoterrorisme-explique-aux-futurs-lieutenants-de-police>

(post de Contre Attaque)

A Paris, un agent de BAC étrangle un enfant de onze ans devant sa mère.

L'enfant aurait voulu récupérer du chocolat dans le sac de son ami aurait été étranglé, frappé et mis à terre.

Sur le plan juridique, rien ne va non seulement le policier suspecte un enfant probablement pour des motifs racistes et le violente avant même de comprendre ce qui se passe.

Rappelons que la strangulation est interdite et déjà très dangereuse pour un adulte, elle a déjà tué à plusieurs reprises par le passé.

Évidemment, le sort d'un énième cas d'enfant brutalisé ne suscitera pas d'émoi et le policier ne sera très

probablement pas mis à pied.

Il pourra continuer à agir de la sorte sans soucier du traumatisme qu'il vient d'infliger à un gosse.

La police française regorge systématiquement de crétins racistes violents et sans connaissance du droit.

Les agents de la BAC, BRAV et CI en sont probablement les éléments les plus nuisibles.

Qui nous protège de la police ?

Nous adressons notre soutien à la famille du petit et lui souhaitons un bon rétablissement.

▶ vidéo : <https://fb.watch/o8rgDvF4IW/> - ¥ @sarahfrick



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

Ź À VOIR : « AVANT QUE LES FLAMMES NE S'ÉTEIGNENT », DE MEHDI FIKRI

▶ Une fiction bien trop réelle, une justice bien trop cruelle

Le film, qui sortira le 15 novembre prochain, raconte l'histoire de la famille de Karim, un jeune de cité comme tant d'autres. Un gamin lambda "issu de l'immigration" avec ses bons côtés et ses travers. Arrêté par la police, il ne sortira pas vivant du commissariat : le film peut commencer, ce sera à la famille de découvrir la vérité sur sa mort, avant que les flammes qui embrasent le quartier ne s'éteignent.

Le réalisateur Mehdi Fikri a visiblement bien travaillé son sujet : bien que ce soit une fiction on y retrouve de nombreux éléments d'histoires d'assassinats policiers bien réels. On songe à la mort d'Adama Traoré, de Wissam El Yamni, d'Amine Bentounsi ou encore de Nahel...

S'il y a parfois quelques longueurs au début, c'est pour montrer à quel point Malika, l'héroïne jouée par Camélia Jordana, est déboussolée par la mort de son frère, qu'elle patage dans son deuil impossible à faire, et qu'elle ne sait par quel bout commencer à combattre l'ordre social qui a assassiné son frère. Les institutions policière et judiciaire semblent inébranlables, implacables.

Un avocat qui sort d'on ne sait où, froid et inhumain, conseille la docilité à la famille : il ne faut pas faire de vagues pour obtenir justice. Le conseil, stupide et dangereux, fait pourtant effet. Il faudra qu'un militant associatif alerte la famille pour que celle-ci puisse relever la tête : "Ce qui fait la différence entre les morts dont on parle et ceux dont on parle pas c'est la rapidité des familles". Dès lors, l'histoire commence réellement.

Le début du film semble ainsi volontairement hésitant, les membres de la famille se disputent sur la marche à suivre, subissent la pression de la police et de journalistes pour "appeler au calme". Le film montre alors bien la difficulté à mobiliser sur les violences policières, d'autant que les familles bouleversées ont souvent besoin de calme et de paix pour affronter le deuil, ce qui profite au maintien de l'ordre.

Si l'histoire est celle d'un drame familial, celui-ci est intimement lié au climat social de notre temps. Le racisme, jamais mentionné, est pourtant omniprésent. Le quartier est un territoire sous occupation policière, avec des check-points, des contrôles au faciès, des chasses à l'homme. La douleur de la famille et la colère du quartier se mélangent, l'État cherche par tous les moyens à leur faire intégrer leur subordination, à leur apprendre l'obéissance. Une entreprise de dressage.

Mais le film est aussi une histoire de fierté, de combat : il montre la force d'une famille, de deux soeurs et un frère - interprété par le rappeur Sofiane Zermani - qui exprimeront leur colère alors que tout le monde veut leur interdire ou leur confisquer. Peu à peu, les trois personnages vont développer leur capacité à communiquer, à mobiliser, à se démener dans les procédures judiciaires.

Le film ne tait rien des difficultés des proches de Karim, des conséquences à long terme sur la vie de la famille : disputes, conduites à risques, dépression, perte d'emploi. Se battre contre l'injustice n'est pas la voie facile. Il ne tait rien non plus des responsables de ces difficultés : les flics qui mettent la pression et vont jusqu'à emprisonner Driss, le frère de Karim, les mensonges et trahisons des journalistes, les récupérations des politiques.

C'est aussi un film sur la puissance du collectif et de la solidarité, la force d'une famille qui parvient à se battre contre une institution certaine de son impunité. Une force résumée dans une seule citation de Nour, la plus jeune soeur de Karim interprétée par Sonia Faidi : "Nous voulons la justice, et si on ne nous la donne pas, on viendra la prendre".

Mention spéciale à Mehdi Fikri pour son choix graphique de l'agression de Karim par les flics qui restitue la violence sans tomber dans le sensationnalisme ni le voyeurisme.

Finalement, "Avant que les flammes ne s'éteignent" n'est pas seulement un film sur les violences policières, mais aussi sur la condition des quartiers, la difficulté à s'y construire une identité valorisée, les séquelles de la déchirure migratoire et de l'absence de racines. Ou plutôt de racines encombrantes, emmêlées et constamment piétinées. Piétinées par les bottes de la police et de la justice.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

LE TUEUR DE NAHEL EN LIBERTÉ ET MILLIONNAIRE

Le policier qui avait exécuté le jeune Nahel, 17 ans, le 27 juin à Nanterre, a été remis en liberté, révèle France Inter ce mercredi 15 novembre. Alors que la mise à mort filmée de l'adolescent avait provoqué la plus grande vague insurrectionnelle de la période contemporaine, le tireur avait été mis en examen pour homicide volontaire et écroué le 29 juin dernier. Il est désormais placé sous contrôle judiciaire. Il a notamment interdiction de se rendre à Nanterre, de porter une arme et d'entrer en contact avec les parties civiles.

Florian Menesplier, le policier, est un agent de la compagnie motocycliste des Hauts-de-Seine. Il avait été décoré par Didier Lallement pour la répression du mouvement des gilets jaunes. Il avait fait ses classes dans plusieurs brigades d'intervention ultra-violentes, notamment la CSI 93 mise en cause dans de nombreuses affaires de violences et d'extorsion, et la Brav-M, escadron de choc de la police parisienne.

L'extrême droite avait lancé une cagnotte pour soutenir Florian M. et ainsi subventionner le meurtre de maghrébins en France. 1.636.200 euros avaient été collectés en cinq jours. Le 13 juillet, la plateforme Gofundme annonçait que la somme récoltée avait été versée à la famille du policier. Elle est désormais millionnaire. Florian Menesplier pourra vivre confortablement sans avoir besoin de travailler pour le restant de ses jours. En tuant, il a touché le jackpot. La mère de Nahel, elle, a perdu son fils à tout jamais.

Au début de l'été, la police a procédé à 3400 arrestations de révoltés en 4 nuits. En 2 semaines, 1278 jugements expéditifs avaient déjà été prononcés, avec un taux record de 95% de condamnations. 63% ont été condamnés à de la prison ferme, avec une moyenne des peines de 8,2 mois. Il s'agissait très souvent de simples vols en marge des émeutes. Des centaines d'autres arrestations ont eu lieu lors d'enquêtes poussées suite aux émeutes.

Le tireur est libre et millionnaire, les révoltés sont derrière les barreaux.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

EXTRÊME DROITE SURARMÉE, MOUVEMENTS SOCIAUX REPRIMÉS

Vendredi 17 novembre, un coup de filet au sein de groupes d'extrême droite a eu lieu dans le Sud de la France, en Bretagne et dans des Deux-Sèvres. L'intervention a permis de retrouver « plus d'une centaine d'armes ou de munitions ». Parmi les individus arrêtés, un « fan du Ku Klux Klan », un militaire en exercice et un policier des Renseignements Territoriaux à la retraite.

Une partie de leurs propos est « extrêmement hostile à l'égard des immigrés, des juifs » relate l'AFP. Les fascistes s'envoyaient des armes par colis et avaient « des projets d'action violente contre différentes cibles », en particulier des « antifascistes ». L'extrême droite, encouragée par le climat ambiant, se prépare à tuer des militant-es de gauche, mais aussi des musulman-es. Et dans ses rangs, des policiers comme cet ancien des renseignements, qui ont accès à des informations très précises sur les luttes sociales et les personnes qui y contribuent...

Dix « projets d'attentat terroriste de l'ultradroite » ont été déjoués depuis 2017 selon les autorités. Dans de nombreux cas, des policiers et des militaires étaient impliqués. En 2021 un néo-nazi condamné pour avoir préparé un attentat avait déclaré dans un échange de textos : « Des militaires de l'armée régulière vont se joindre à nous » car « dans l'armée, des régiments entiers sont remplis de NS ». NS pour « nationaux-socialistes », littéralement des nazis.

En mars 2022, un néo-nazi assassinait par balle en pleine rue le joueur de rugby Frederico Aramburu. Il portait un brassard de police et avait des liens avec des agents. Le meurtrier, interdit de paraître à Paris, y avait pourtant ce soir là rencontré un officier de police dans un bar avant de commettre son acte.

À Saint-Brévin, l'extrême droite a tenté de brûler vif le maire pour empêcher l'implantation d'un centre d'accueil pour réfugiés en janvier. Durant la coupe du monde, des pogroms racistes contre des supporters maghrébins avaient eu lieu dans plusieurs villes de France. À Lyon, la semaine dernière, une bande néo-nazie armée a attaqué une soirée pour la Palestine, blessant plusieurs personnes.

En mai dernier, on jugeait un groupe néo-nazi dirigé par un gendarme qui s'apprêtait à assassiner Mélenchon et le rappeur Médine.

Et ces évènements ne sont qu'un minuscule aperçu des agressions et du stockage d'armes des groupes d'extrême droite en France. Ils ne s'en cachent même pas, les influenceurs fascistes se montrent en train de s'entraîner au tir dans des vidéos Youtube vues des centaines de milliers de fois, des groupes de combat appellent à s'armer... Et tout cela dans l'indifférence de la classe politique.

Pour rappel, il a suffi d'une manifestation contre les mégabassines, avec des familles, des paysans et des associations écologistes, pour que le gouvernement parle « d'éco-terrorisme », organise des arrestations massives et des dissolutions, et mette sur le même plan la lutte pour les ressources en eau et le djihadisme international.

En octobre 2023, un énorme procès « anti-terroriste » visait un groupe de militant-es de gauche arrêté-es en 2020. Ces personnes ont subi une procédure extrêmement dure, avec des incarcérations préventives en régime d'isolement total pendant des mois, des mesures de surveillance extrême, une enquête mobilisant des moyens considérables... Et une implication directe du sommet de l'État français. Pourtant, le dossier était totalement vide. Aucun projet d'action, certains prévenus ne se connaissaient même pas, Mediapart écrit que lors de l'audience, « le tribunal a recherché le "projet terroriste" des sept militants jugés. Mais les seuls éléments d'accusation sont de vagues propos alcoolisés sur la police et des mêmes potaches. »

Si l'on retrouvait chez des militant.e.s de gauche le centième des armes qu'on retrouve régulièrement chez des militants d'extrême droite, on n'entendrait parler que de ça, la plupart des groupes anticapitalistes seraient dissous et Darmanin lancerait une nouvelle loi liberticide contre « l'ultra-gauche »...

Mais bon, ça va. Après tout, ce sont « juste » des néo nazis qui se préparent à la guerre civile et projettent des crimes de masse. Pas des écolos ou des anti-racistes, qui défendent la nature et l'égalité sociale, et sont donc réellement dangereux.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

Ö CHRONIQUE LECTURE : « EN ATTENDANT QU'ON SE LIBÈRE » DE MARIAMÉ KABA

- « Alors comme ça, vous songez à devenir abolitionniste »

En attendant qu'on se libère est un ouvrage qui présente plusieurs textes écrit par l'autrice et militante des États-Unis Mariame Kaba : des entretiens ainsi qu'une nouvelle se déroulant dans un monde où la police et la justice pénale n'ont jamais existé. Ce livre explique simplement, avec des exemples concrets, ce qu'est l'abolitionnisme. Elle y aborde différents crimes policiers, des condamnations injustes, le racisme, le sexisme, l'histoire des prisons aux États-Unis... C'est un condensé d'informations qui peut se lire aussi bien d'une traite que petit à petit, au fil de sa propre réflexion.

Être pour l'abolition de la police, de la prison et de la surveillance amène Mariame Kaba à questionner toutes les institutions qui nous entourent : l'école, la justice, l'espace public, nos relations interpersonnelles, le fait d'être à la fois victime et auteur-ices de préjudices, la binarité de l'institution judiciaire qui nous enferme dans une position de victime ou d'auteur de violence pour toujours et nous dépossède de notre agentivité, c'est-à-dire de notre puissance d'agir.

Au fil des différents textes, on comprend l'étendue des changements que la pratique quotidienne de l'abolitionnisme pourrait avoir sur nos vies. L'abolitionnisme est un rapport au monde, c'est l'apprentissage de sa propre responsabilité envers les autres, de notre interdépendance. C'est à contre-temps de l'entreprise néolibérale qui nous entoure. Et l'autrice nous l'explique très bien, en abordant à la fois les questions rationnelles et sensibles que pose la recherche de justice pour soi et pour les autres.

Elle aborde l'abolitionnisme en adoptant le point de vue des victimes, mais également des auteur-ices de préjudices, y compris dans le cas de violences policières et de violences sexuelles. C'est en prenant en compte le contexte social, politique et économique qui a rendu possible les violences que l'on pourra endiguer ces violences systémiques, à l'instar de la justice traditionnelle qui cultive l'idée d'une « exceptionnalité » de ces actes, de « brebis galeuses ». Une inculpation particulière ou une condamnation d'un policier ou d'un violeur ne remet pas en cause l'ensemble du système qui a permis que ces violences se produisent.

Mariame Kaba explique ce qu'est la justice transformatrice et ce qu'elle n'est pas. C'est une alternative qui

prend en compte le contexte systémique et qui cherche à le changer, mais c'est un processus qui peut être envisagé à condition de ne pas chercher à se venger ou à humilier l'auteur-ices de préjudices. C'est un processus douloureux, qui peut échouer mais qui, quand il réussit, permet d'obtenir des changements sincères et de reconstruire.

L'autrice évoque des sujets trop souvent tus, comme la satisfaction que l'on peut ressentir en souhaitant la prison à perpétuité ou la mort de certains auteurs de préjudices, et rappelle que : « **L'abolition n'a rien à voir avec vos émotions. Il ne s'agit pas d'obtenir une satisfaction émotionnelle. Il s'agit de transformer les conditions dans lesquelles nous vivons, travaillons et nous distrayons** ». L'abolitionnisme n'est pas une réponse émotionnelle, c'est une philosophie, une discipline qui se pratique.

Cette pratique est essentielle pour Mariame Kaba, c'est par celle-ci que nous pouvons espérer sortir de la justice carcérale et trouver « comment répondre à la violence et aux préjudices sans provoquer encore plus de violence et de dommages ».

En attendant qu'on se libère, Vers une justice sans police ni prison, de Mariame Kaba est disponible aux éditions Hors d'atteinte. 23Euros pour 380 pages.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

– IL TRANCHE LA GORGE D'UN JARDINIER FRANCO-ALGÉRIEN : LA JUSTICE LE RELÂCHE ET ÉCARTE LE MOBILE RACISTE

Nous en parlions dans un précédent article : dans le Val-de-Marne, vendredi 17 novembre, un retraité a attaqué un jardinier franco-algérien qui nettoyait des branches chez une cliente. L'homme a proféré des cris racistes avant de planter un coup de cutter dans la gorge de Mourad, causant une plaie très profonde au cou. Si la victime n'avait pas eu le réflexe d'esquiver le cutter, sa jugulaire aurait été tranchée, il serait mort en quelques instants.

Cette attaque extrêmement choquante est suivie d'un deuxième choc. Ce lundi après-midi, le tribunal judiciaire de Créteil a relâché l'égorgeur raciste. La justice a renvoyé l'affaire au 26 mai 2024, dans 6 mois. D'ici là, l'agresseur est en liberté et bénéficie d'une clémence hallucinante de la justice.

D'abord, le parquet n'a pas retenu pas la tentative d'homicide, alors que Mourad présente un énorme bandage au niveau de la gorge et qu'il a filmé l'intégralité de l'attaque, qui ne laisse aucun doute : le raciste est allé chercher son cutter dans sa voiture, l'a brandi à plusieurs reprises avant de frapper au niveau d'une partie vitale.

L'assaillant ne sera jugé que pour « violences volontaires avec armes » et « injures à caractère racial ». Et d'ici son procès, il a seulement l'obligation de pointer toutes les deux semaines au commissariat de police. Il n'a ni interdiction de port d'arme, ni interdiction de paraître sur les lieux de l'agression.

Ce contrôle judiciaire est infiniment plus léger que pour n'importe quel manifestant arrêté lors des dernières mobilisations, ou que pour la jeunesse qui s'est révoltée après la mort de Nahel. La justice envoyait alors derrière les barreaux sans aucun complexe, lors de procès expéditifs basés sur des dossier sans autre élément que la parole de policiers.

Ici, redisons-le, tout est filmé, prouvé, avéré, et les blessures sont gravissimes : la justice protège l'agresseur sans même se cacher. Rappelons aussi que les policiers avaient d'abord refusé de prendre la plainte de Rajaa, la cliente de Mourad qui lui avait porté secours.

Mourad « n'en revient toujours pas », écrit Mediapart. Rajaa, d'origine marocaine, explique : « J'ai vu un vieux qui criait "bougroule" mais je n'ai pas tout de suite réagi car, tristement, j'ai un peu l'habitude de ça. J'ai ensuite ouvert la fenêtre et j'ai vu l'altercation puis Mourad revenir en sang. L'agresseur, qui est le père de ma voisine, est retourné très tranquillement vers sa voiture et est reparti pour prendre la fuite ». Le retraité raciste a déclaré en garde à vue avoir fait la guerre d'Algérie et a tenté d'accuser la victime.

La justice est complice des violences d'extrême droite. « Si j'avais tailladé la gorge de cet homme, je ne serais pas là à vous parler. Je serais incarcéré et ma tête serait déjà sur BFMTV et CNews », explique Mourad à Médiapart. Impossible de lui donner tort.

Le 9 décembre 2022, un retraité raciste abattait son voisin, Mahamadou Cissé, d'une balle de fusil à Charleville-Mézières. Le Procureur en personne avait qualifié ce crime raciste de « meurtre par exaspération » et le tueur avait été remis en liberté. L'accusé, un ancien militaire, était membre des commandos marines et avait participé à la Guerre d'Algérie.

Le 5 février 2022 dans les Pyrénées-orientales, Yanis, 8 ans, était percuté par un véhicule qui traîne son corps sur 22 mètres en roulant à très vive allure. La conductrice est la mère de deux gendarmes. L'enquête a été confiée à la gendarmerie, qui ne l'a même pas placée en garde à vue. Elle avait d'abord déclaré s'être rendu compte qu'elle avait percuté l'enfant avant de modifier sa version. La famille réclamait une vraie enquête, ce que la justice a refusé. La chauffarde a bénéficié d'une peine avec sursis en septembre 2022. « C'est comme si on exécutait une deuxième fois Yanis » a déclaré le père du petit garçon défunt après le verdict.

Le 26 décembre 2022 à Évry, en banlieue parisienne, un homme de 61 ans tirait sur une jeune fille de 13 ans maghrébine qui rentrait chez elle. Le forcené armé avait été arrêté tout en douceur. En garde à vue, il avait affirmé qu'il voulait rendre hommage à l'homme qui avait assassiné par balles trois militants kurdes deux jours plus tôt. Les services de renseignement avaient aussi relevé des « propos tenus sur une "voisine bougnoule" à laquelle il voulait s'en prendre », et que le retraité dénonçait son quartier comme étant « progressivement transformée en "califat" ». Là encore, malgré tous ces éléments, le tireur n'avait pas été poursuivi pour racisme !

D'un côté, les institutions répriment et enferment avec une extrême sévérité les personnes non-blanches et les opposant-es politiques. De l'autre, elles relâchent la même semaine le policier qui a tué Nahel et le vieillard raciste qui a égorgé Mourad. En envoyant le message que la vie des arabes et des noirs ne compte pas, les autorités mettent en danger des millions de personnes dans ce pays.

Qui peut encore nier le racisme d'État ? Comment ne pas envisager l'autodéfense ?



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

LE MACRONISME AU SECOURS DES RACISTES

Karl Olive, macroniste radicalisé, s'est précipité sur le plateau de Cnews vendredi 24 novembre pour commenter l'actualité, à savoir l'émeute raciste de Dublin après une attaque au couteau par un présumé ressortissant d'origine étrangère. Pour qualifier ces faits, il a parlé d'une « manifestation d'un raz-le-bol » contre l'immigration. Très bien.

Résumons la pensée macroniste :

L Quand les banlieues se révoltent après la mort de Nahel : « attaques contre la République », « violences inqualifiables », « réponde pénale implacable ».

L Quand il y a des affrontements lors de grandes mobilisations sociales : « ultra-gauche », « radicaux », « black blocs ».

L Quand il y a des actions pour sauver les ressources en eau : « éco-terrorisme », « ultra-violence », « dissolutions ».

Quand des néo-nazis organisent des émeutes racistes à Dublin en brûlant des voitures et des lieux hébergeant des exilés, en pillant des magasins et en affrontant la police : « la manifestation d'un raz-le-bol ». La seule « colère » compréhensible et justifiable est donc le racisme.

Ce n'est donc pas la « violence » qui dérange le pouvoir, c'est le message : s'en prendre au capitalisme, dénoncer la police, défendre l'environnement est intolérable, alors que répandre le racisme et s'en prendre aux immigrés est validé.

De son côté, le gouvernement irlandais a fermement condamné ces violences d'extrême droite : « ils mettent en danger les plus innocents et vulnérables », « ils font honte à Dublin, honte à l'Irlande, honte à leurs familles et à

eux-mêmes », « ils sont pleins de haine, ils aiment la violence et ils aiment causer de la souffrance aux autres » a déclaré le Premier Ministre irlandais. Ou encore : « Il faut qu'on récupère l'Irlande sur ceux qui, sans scrupule, exploitent les peurs de ceux qui se laissent facilement entraîner dans les ténèbres ».

En France, les macronistes n'ont jamais dénoncé les violences racistes et fascistes qui pourtant se multiplient.

Le macronisme est bien une des nuances de l'extrême droite. Et il est au pouvoir.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

UN ÉLÈVE POLICIER ARBORE "MEIN KAMPF" : IL EST ADMIS AVEC LES HONNEURS

► En France : les manifestations pour la Palestine accusées d'antisémitisme, le néo-nazisme dans la police impuni -

Cet événement sidérant a eu lieu le 2 octobre, dans l'école de police d'Oissel en Normandie. Ce jour là, la LICRA - Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme - organise devant les élèves policiers une formation sur les « différentes discriminations et notamment l'antisémitisme ». L'intervenante de l'organisation croise un futur policier qui arbore le livre Mein Kampf, le manifeste d'Adolf Hitler. Elle interroge le jeune homme, qui confirme bien qu'il s'agit du livre fondateur du nazisme. L'élève policier ira ensuite assister au premier rang à la formation.

Provocation ? Cela ne fait guère de doute. La LICRA signale l'incident à la direction de l'école de police. Le média Street Press a enquêté sur les suites qui ont été données. Le service d'information et de communication de la police nationale affirme qu'une « enquête interne » a été déclenchée, mais que « celle-ci a révélé qu'il n'y avait aucune forme de prosélytisme de la part de l'élève, ni dans son comportement, ni dans ses propos, ni même sur ses réseaux sociaux » et la direction de la police estime que la version du lecteur de Mein Kampf est « crédible et convergente », qu'il s'agit d'un « passionné d'histoire » qui a commis une « maladresse ». Bien sûr.

Un témoin signale à Street Press : « Ils n'ont pas dû mener une enquête très poussée, parce qu'il a une bonne réputation de facho ». Pire, quelques semaines plus tard l'élève qui a validé sa formation reçoit les honneurs : le 17 novembre, le sous-préfet lui remet son diplôme de police avec la carte du « meilleur élève » ! Une photo de cette remise de prix a même été publiée par l'école de police avec mes mots clés #fierté et #honneur.

L'imprégnation fasciste au sein de la police n'est pas un mystère. En 2014, « l'inspection technique de la direction centrale des CRS » avait découvert lors d'une visite à une compagnie l'insigne de la SS sur le casque d'un agent. Dans cette compagnie, une policière d'origine maghrébine avait subi du harcèlement raciste et sexiste, et rapporté des propos « gravement antisémites ». Pourtant, le CRS néo-nazi avait été promu en 2020 brigadier-chef par un arrêté signé par le chef de la police nationale, Frédéric Veaux. A l'inverse, les agents qui avaient dénoncé les agissements du CRS fan de SS ont été persécutés et mis à l'écart.

En mai 2023, Mediapart rapportait le cas d'un policier de la BRAV, Jordan, adepte du nazisme, cocaïnomane, qui avait battu sa femme et posait avec des armes de guerre en dehors du service. Des groupes Facebook et Telegram réunissant des milliers de policiers ont également été découverts en 2020 : ils étaient truffés de messages racistes, antisémites et d'appels à la violence, sans qu'aucune sanction ne soit envisagée.

Dimanche 26 novembre, l'un des militants d'extrême droite ayant tenté d'attaquer le quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère rapportait avoir été aidé par la Brigade Anti Criminalité, dans une vidéo diffusée en ligne. De même, lors de la révolte suite à la mort de Nahel en juillet dernier, des militants d'extrême droite avaient aidé la police, notamment à Lorient.

La profession policière vote très majoritairement à l'extrême droite depuis de longues années. Les refrains sur le risque futur d'une « menace fasciste » sont dépassés. Nous y sommes : les corps armés de l'Etat français, à qui le gouvernement donne tous les droits, sont imbibés d'idées et de pratiques d'extrême droite.

Pendant qu'un élève policier arbore le livre d'Hitler sans recevoir la moindre sanction et que des agents revendiquent leur nazisme, les médias accusent les manifestations pro-palestiniennes et la gauche d'être antisémites et les musulmans sont accusés d'être responsables des actes anti-juifs. Époque de fou.

► source : <https://www.streetpress.com/sujet/1700919493-eleve-policier-mein-kampf-licra-incident-antisemite>



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

CANCEL CULTURE : UN DÉBAT SUR LA POLICE INTERDIT A LYON, UNE BD CENSURÉE A LA DEMANDE DE LA POLICE A SAINT-MALO

Depuis le 29 novembre, une série de conférences, ateliers et concerts se tiennent dans le cadre d'une semaine antifasciste à Lyon. Ce 2 et 3 décembre, des interventions de militant.es et d'auteur-es autour des violences d'État et de la répression policière devaient avoir lieu à Villeurbanne. La préfecture du Rhône a pris un arrêté pour interdire les rencontres et discussions du week-end au motif de présumés troubles à l'ordre public.

L'arrêté préfectoral visait notamment l'atelier « Abolir la Police » du collectif Matsuda qui fournit un travail remarquable sur l'abolitionnisme de la police. Les motifs invoqués sont délirants. La discussion porterait selon le préfet une atteinte aux principes et valeurs de la République. Penser la répression policière deviendrait une menace, un risque de trouble. Dans le même temps les syndicats policiers séditieux peuvent tranquillement organiser des rassemblements contre la Justice devant l'assemblée nationale ou manifester pour le droit de tuer sans que cela ne soit considéré comme un risque de trouble à l'ordre public. L'inversion est totale.

D'autres conférences sur les dissolutions, l'anti-terrorisme ou encore l'extrême-droite ont été interdites. Au moment même où des milices armées néo-nazies s'activent lors de descentes et mobilisations à caractère raciste sur tout le territoire. L'antifascisme dérange les fascistes, donc il est interdit de parler d'antifascisme. La préfecture du Rhône est complice de l'extrême-droite la plus violente, déjà bien implantée localement.

En Bretagne, du côté de Saint-Malo, une trentaine de planches de la bande dessinée "Koko n'aime pas le capitalisme" était exposée lors du festival, Quai des Bulles le mois dernier. "Une mise à l'honneur" pour les illustrations de l'artiste tienstiens dans divers lieux publics de la ville. La BD a été vendue à plus de 20 000 exemplaires.

Alors que l'exposition devait se terminer le dimanche 26 novembre, un article de France 3 précisait que les planches avaient été décrochées dès le 17 novembre car des agents de la police municipale jugeaient deux panneaux du dessinateur particulièrement choquants. En ligne de mire, un croquis représentant des choristes chantant l'hymne des militants radicaux : "Tout le monde/Tout le monde/Déteste la police" et intitulée "ACAB BCBG", pour "All Cops Are Bastards" "bon chic bon genre" ou "tous les flics sont des bâtards". Un dessin insupportable pour les policiers municipaux, qui après un simple coup de pression à la mairie, a réussi à faire enlever les affiches de tienstiens illico... Un épisode de censure ahurissant.

Le police a tellement de pouvoir et a acquis tellement d'autonomie qu'elle peut d'un claquement de doigt, décider de censurer ou d'interdire tout regard critique à son encontre. En route vers la dictature policière ?



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

® QUAND LA POLICE SE CROIT DANS UN JEU VIDÉO

« Chez les plus jeunes, ce qui conduit à une forme de sortie du réel, et on a le sentiment parfois que certains d'entre eux vivent dans la rue les jeux vidéo qui les ont intoxiqués ».

Emmanuel Macron, 30 juin 2023.

Au moment de la grande révolte des banlieues après l'exécution de Nahel par un policier, Macron a tenté de dépolitiser complètement ce qu'il se passait en accusant les jeux vidéos. Comme si la jeunesse ne protestait pas contre le racisme et la répression, mais par bêtise, par imitation des jeux vidéos.

Pourtant, si cet imaginaire autoritaire, militariste et violent qui coupe du réel est présent, c'est plutôt du côté des policiers lourdement armés. Nous avons vu des unités anti-terroristes déployées avec un équipement militaire et tirer avec des fusils à pompe sur des civils, paraissant sortir de Call of Duty. Des adolescents mis en joue comme s'il ne s'agissait pas d'êtres humains. Des policiers « d'élite » semblant avoir perdu pied avec la réalité et agir face à la population comme s'ils étaient en guerre ou chargés d'éliminer des terroristes. Ces impressions sont confirmées par la communication de la police et de la gendarmerie elles-mêmes.

Le 18 novembre, la gendarmerie lance une campagne de recrutement en publiant une vidéo de 38 secondes sur les réseaux sociaux. Le montage reprend les codes graphiques de Call of Duty : Modern Warfare 3, jeu de guerre qui venait de sortir, et proposait aux futurs recrues de « jouer » des rôles comme Gendarme Mobile, enquêteur, observateur... Certains font mine de tirer, sont lourdement équipés. Les agents sont présentés comme des « skins », des « habillages » ou « ustensiles » à débloquent. Dans Call of Duty, le joueur est un soldat qui doit tuer les membres de l'équipe ennemie. Voilà l'imaginaire du gendarme en 2023.

Ce mardi 5 décembre, c'est la police qui profite de la sortie du jeu GTA VI pour reprendre les codes visuels du célèbre jeu et propose même sur les réseaux sociaux d'incarner la version IRL - in real life - qui permet de prendre le rôle d'un personnage dans une ville fictive qui peut tirer à vue et faire ce qu'il veut.

L'imaginaire exporté par les grosses firmes de l'industrie culturelle nord-américaine infuse depuis des années des univers globalement répressifs, mais jamais la révolte contre l'ordre établi. Leurs héros sont bien plus proches des policiers ou des militaires que de personnages d'émeutiers ou révolutionnaires.

Macron parle de confusion entre le virtuel et le réel, mais la jeunesse révoltée après la mort de Nahel a parfaitement conscience de ce qu'est la vie et la mort, du caractère irremplaçable de la mort d'un adolescent. Ce n'est pas le cas des policiers qui dégagent et mettent en joue avec une facilité déconcertante, comme s'ils n'avaient pas des êtres humains en face, ou tirent au LBD en rigolant, comme s'il s'agissait d'un jeu. Et c'est ainsi que les communicants « vendent » le métier : un passe-temps sympa où on peut se défouler.

Qui est intoxiqué ? Qui confond jeux vidéos et réalité ? Qui reprend les codes virtuels pour recruter de futurs individus armés ? Les forces de l'ordre, et non la population victime de la répression.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

“ POLICE : UNE SOIRÉE QUI FINIT A COUP DE HACHETTE ”

- Après le livre nazi et la torture dans les écoles de police : baston à la hache lors d'une soirée alcoolisée entre flics -

Paris, mardi 5 décembre : une soirée est organisée dans les locaux d'une caserne d'une des compagnies d'intervention de la capitale. Un pot de départ pour fêter la mutation d'un agent de la compagnie qui quitte ses fonctions pour rejoindre la CRS8.

En juillet 2021, le ministre de l'intérieur annonce en grande pompe la création d'une nouvelle unité de CRS, la CRS8 . Gérald Darmanin la présente comme une « unité d'élite », spécialisée dans le maintien de l'ordre et la lutte contre les violences urbaines.

En réalité, ce n'est qu'un nouvel escadron ultra-violent supplémentaire créé par le gouvernement pour mater la population. À Mayotte, dans les quartiers populaires ou encore lors des manifestations contre la réforme des retraites, partout où il faut terroriser et rendre docile, vous trouverez ces policiers vêtus de noirs, cagoulés, gilets tactiques sur le buste, casques anti-émeutes et armes de guerre à la main, pour répandre la violence contre-insurrectionnelle. Fuite en avant sécuritaire sans limite.

Revenons-en donc au pot de départ. Les flics commencent la soirée et vont boire des quantités énormes d'alcool fort toute la nuit. Pendant la petite sauterie de la compagnie d'intervention, le policier sur le départ pour la CRS8 se voit offrir deux hachettes par ses collègues, qu'il collectionne. **Ces agents assermentés de l'État ont l'idée de génie de simuler un combat de hache, une mise en scène type médiéval. Mais il y a un problème, les agents sont bourrés comme des gros lardons. L'un d'eux frappe le futur CRS d'élite à l'abdomen et tranche littéralement dans le gras du policier.**

Vers 6h du matin, c'est la panique à la Direction de l'Ordre Public - la DOPC. Elle apprend que l'agent est gravement blessé avec une plaie béante de 10 cm de profondeur, nécessitant l'intervention du Samu pour transporter l'homme en urgence absolue à l'hôpital. La blessure nécessitera une opération chirurgicale et 35 points de suture. Quand les

gradés se rendent à la caserne, ils constatent les dégâts. Les bouteilles d'alcool sorties hâtivement hors des locaux de police dans la rue, du mobilier et des véhicules dégradés ainsi que les tâches de sang encore visibles, essuyées à l'arrache.

Le 30 novembre, une vidéo tournée dans une école de police montrait des gradés torturer des élèves policiers en leur infligeant un simulacre de noyade et d'étouffement tout en les frappant. Quelques semaines plus tôt, dans la même école de police, un futur policier paraissait avec le livre d'Hitler Mein Kampf, avant de valider son cursus avec les félicitations sur sous-préfet.

Il faut bien se rendre compte de la gravité de la situation. Ces personnes radicalisées et inféodées aux idées néo-fascistes sont armées avec la bienveillance de l'État. Ces individus sont des dangers publics. Ici, il s'agit en principe de « l'élite » de la Police Nationale. Imaginez dans les autres services !



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

PATRON DES CRS : UN EMPLOI FICTIF ?

- Pour que l'IGPN se déplace dans une caserne, c'est que le commandant de la CRS 4 a vraiment dû abuser-

L'info a été publiée par Le Parisien le 12 décembre : un commandant des CRS nommé Luc L. fait l'objet d'une enquête pour « détournements de bien public, recel de détournement de bien public et violation du secret professionnel ». Rien que ça.

La police des polices est descendue dans le château de Pomponne à Lagny-sur-Marne, un palais du XVII^e siècle qui héberge la compagnie de CRS 4. Il paraît que la police manque de moyens et que ses locaux sont vétustes ...

Celui qui est chargé d'organiser la bonne exécution des mesures répressives du gouvernement occuperait en réalité un emploi fictif, déléguant tout à son adjoint. Le larbin ne l'a pas dénoncé pendant 15 ans, mais les deux pandores se sont disputés et un rapport a été transmis à la hiérarchie.

Luc L. est notamment accusé d'avoir noté des jours de présence alors qu'il était absent, touchant ses primes pendant qu'il jouait au golf, ou d'avoir utilisé du matériel informatique administratif pour sa famille. Tant qu'à faire, il a

même facturé des heures sup' et des frais de déplacement qu'il n'a jamais effectués. Incroyable mais vrai.

À cela s'ajoute la tentative de suicide d'une employée handicapée, pour cause d'ambiance délétère dans le service. Pour se couvrir, le commandant a falsifié le rapport en l'antidatant et en minimisant sa responsabilité. Luc L. a bien intégré les méthodes de management du gouvernement.

Le pire : Luc L. n'est pas encore poursuivi (mais il pourrait l'être) pour ses messages graveleux, racistes et antisémites sur le groupe WhatsApp de la caserne. Ce chef donne le ton d'une police acquise aux idées d'extrême droite et qui menace de coup d'État dès que le pouvoir remet un tout petit peu en cause ses pratiques. Le sentiment d'impunité est total, et si les abus de Luc L. sont désormais scrutés par la justice, ce n'est même pas parce qu'ils sont choquants, mais parce qu'il s'est disputé avec son adjoint.

Vie de château, golf et primes sans travailler, racisme décomplexé au frais de l'Etat. Pour un cas entre les mains de l'IGPN, combien de fascistes pantouflards aux commandes des casernes de CRS ?



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

...LES MATRAQUEURS À L'HÔPITAL : OPÉRATION CONTRE INSURRECTIONNELLE

-Nounours, gilets pare-balles et cagoules : la propagande de Noël dans les hôpitaux -

Il fut un temps où l'on envoyait des clowns pour faire rire les enfants hospitalisés. Aujourd'hui, ce sont des policiers armés, cagoulés et en uniforme, avec des motos qui débarquent à l'hôpital pour les petits malades. Pas sûr que les enfants aient gagné au change.

Mercredi 13 décembre, la BRAV, unité policière ultra-violente parisienne et la BRI, unité anti-terroriste, se rendent à l'hôpital Necker, un établissement pour enfants à Paris. Les policiers ont mis les grands moyens : un agent déguisé en père Noël est hissé sur un véhicule blindé, d'autres sont en tenues de Batman ou Spiderman, les médias ont été invités ... Cette année, petit papa Noël tire des grenades et frappe à la matraque. Cette opération est-elle financée par l'Etat ?

Le Parisien écrit que des « représentants de l'AP-HP » étaient « un peu tendus ». Forcément, les manifestations de soignants sont régulièrement gazées et matraquées par ces mêmes policiers qui viennent se faire de la publicité dans leur hôpital au moment de Noël.

Même mise en scène au CHU de Nantes, preuve qu'il s'agit d'une opération concertée : « Une trentaine d'enfants hospitalisés en pédiatrie, oncologie, soins intensifs ou post-urgences, ont reçu la visite de policiers de Nantes et Saint-Nazaire » écrit Ouest-France. Les enfants ont eu la "chance" de recevoir des cadeaux de la BRI, des CRS qui font régner la violence dans les rues de Nantes et même de la Police aux Frontières, qui traque les étrangers et met des familles en centre de rétention. Des amis du genre humain.

L'hôpital est mourant. Les enfants malade sont insuffisamment pris en charge à cause du manque de moyens. En septembre, une fillette de six mois est décédée des suites de difficultés respiratoires à Carhaix, faute de place à l'hôpital. Les soignant-es crient leur désespoir depuis des années. Mais la police, qui croule sous l'argent public, profite des fêtes pour déployer sa communication avec l'aide de médias aux ordres, qui diffusent des images pleines d'émotions : police aime les enfants et leur offre des doudous.

Quelle autre profession bénéficie de telles opérations médiatiques pour redorer son image ? Il s'agit de propagande sur le dos d'enfants malades. Si les policiers veulent aider l'hôpital et les jeunes patients, pourquoi ne le font-ils pas sur leur temps libre, sans uniforme et surtout sans photographes ? Pourquoi ne refusent-ils pas de réprimer les soignant-es lors des manifestations réclamant plus de moyens pour l'hôpital ?

L'année dernière, lors d'une opération similaire, la direction de la police nantaise assumait dans Ouest-France : « Cela fait partie de la volonté de rapprochement entre la police et la population. Nous en profitons pour faire découvrir nos métiers et notre matériel ». Les autorités revendiquent donc à demi mot l'instrumentalisation de petits hospitalisés pour promouvoir un métier de plus en plus contesté. La BRI qui paradait à l'hôpital Necker est aussi celle qui tirait à vue et arrêtait de jeunes adolescents cet été après la mort de Nahel.

La police dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les activités périscolaires : ce cauchemar ne peut avoir lieu sans la collaboration active de soignant-es, de profs, d'animateurs et animatrices. Tout est fait pour endoctriner les enfants dès le plus jeune âge.

La répression physique de plus en plus insoutenable et dénoncée par la population ne peut s'imposer qu'en préparant les esprits, en rendant légitime la violence de la police. **C'est une opération de contre-insurrection : une forme de propagande théorisée par l'État français depuis la Guerre d'Algérie.**

Cette doctrine politique et militaire vise à obtenir le soutien de la population dans le cadre d'un conflit entre les autorités et les forces contestataires. Il s'agit de mener des actions de propagande en parallèle des actions de répression, pour obtenir l'adhésion des habitant-es et donc isoler les opposant-es. Cette doctrine a été utilisée lors des guerres coloniales puis exportée dans de nombreuses dictatures. En Algérie, d'un côté l'armée française faisait des cadeaux ou prétendait apporter de la protection et des soins, de l'autre elle raflait, torturait et tuait les indépendantistes.

Derrière ces « loisirs » ou ces « dons de cadeaux aux enfants malades », il s'agit d'habituer dès le plus jeune âge la population aux pratiques policières et militaires et à la présence d'hommes armés dans des lieux d'éducation et de soin, mais aussi de présenter les forces de répression sous un jour sympathique. Cela n'a rien d'anodin. Cela a tout d'un régime policier.

(posts de Contre Attaque)



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

Une moto de la BRAV-M tue un passant à Paris

Non contente de blesser et tuer des manifestants, la BRAV-M, tue désormais également des citoyens ayant le malheur de croiser son passage par hasard dans la rue !

Cette unité créée pendant les Gilets jaunes, et héritière des sombres voltigeurs, a tué le 12 décembre un homme âgé, qui a été percuté par une moto de la BRAV-M dans le 18e arrondissement parisien.

L'AFP révèle que, selon la version des policiers mis en cause, le motard n'a pu éviter ce passant, « une bouteille à la main, semblant ivre », sinon il aurait « emplafonné une camionnette garée en double file ».

Ils expliquent aussi avoir respecté les limitations de vitesse. On a pourtant beaucoup de mal à imaginer comment ce motard n'a pas réussi à freiner ou dévier de sa trajectoire, s'il roulait au pas.

Mediapart révèle de surcroît que de nombreux habitants parisiens, et même des élus, se sont plaints ces derniers mois des comportements dangereux de ces "policiers" à moto. Ceux qui les ont croisés en manifestation ne peuvent que confirmer cela.

Depuis sa création en 2019, la BRAV-M est responsable de nombreux blessés et a clairement monté d'un cran l'ultra violence policière. Sa dissolution ne règlera pas tous les problèmes de la police française. Mais son maintien est clairement un signal de la part du pouvoir que son bras armé peut tout se permettre. Et notamment le pire.

(post de CND)



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

NAHEL : L'ENQUÊTE CONFIRME QUE LES POLICIERS ONT MENTI

Florian Menesplier, le policier qui a exécuté Nahel à Nanterre le 27 juin dernier, est un agent de la compagnie motocycliste des Hauts-de-Seine. Il avait été décoré par Didier Lallement pour la répression du mouvement des gilets jaunes, et avait fait ses classes dans plusieurs brigades d'intervention ultra-violentes, notamment la CSI 93 mise en cause dans de nombreuses affaires de violences et d'extorsion, ainsi que la Brav-M, escadron de choc de la police parisienne. Il a été remis en liberté en novembre et possède désormais une véritable fortune grâce à une cagnotte lancée par l'extrême droite.

L'enquête qui vient d'être révélée décrit les dernières minutes de la vie de Nahel : celle d'une agression délibérée du jeune conducteur, d'une mise à mort et des mensonges des policiers pour se couvrir.

« Une voiture qui « fonçait » sur les policiers ?

Immédiatement après avoir tué Nahel, Florian Menesplier et son complice ont assuré que le véhicule leur « fonçait dessus » au moment du tir et qu'ils avaient donc défendu leur vie. Ils ne savaient pas encore que la scène avait été filmée. Après analyse approfondie des différentes images, les juges d'instruction estiment qu'on « ne voit à aucun moment le véhicule dévier sur la gauche au moment où il redémarre » et donc qu'il n'y avait aucune raison de tirer. Pour eux, le policier « n'est pas directement menacé ».

Pour un fonctionnaire assermenté, le fait de mentir dans un procès verbal est en principe un crime passible de la Cour d'Assise.

« Coups de crosse

Le passager l'avait raconté juste après le drame : le policier aurait frappé le jeune Nahel à coups de crosse à l'intérieur même de l'habitacle. Une agression violente, illégale, qui peut faire paniquer un conducteur au volant et créer un incident dangereux. Cinq témoins ont confirmé ces coups, dont « trois témoins directs qui ne connaissaient pas du tout Nahel ».

Florian Menesplier aurait « frappé le jeune homme à la tête, au-dessus de l'oreille gauche et au nez notamment, au moyen de la crosse de son arme ». La femme qui a filmé la vidéo massivement diffusée raconte : « Ce policier a commencé à taper directement le jeune conducteur à la tête avec la main droite [...] Je l'ai vu faire le geste plusieurs fois. » Un autre témoin, qui a filmé une courte vidéo de 6 secondes affirme : « Il y avait un policier qui mettait des coups au conducteur avec son arme. »

Un chauffeur de VTC, interrogé par les enquêteurs, déclare que « le policier met deux coups de crosse dans la tête du conducteur, côté gauche au-dessus de l'oreille » et que Nahel se serait protégé avec ses mains. Une arme à feu utilisée pour frapper peut gravement blesser et un tel usage est irresponsable.

La crosse aurait heurté le nez, ce qui explique que le jeune homme ait été retrouvé « défiguré » par sa mère. Le rapport d'autopsie fait état d'« ecchymoses au bras gauche » qui semblent être des lésions de défense. Florian M., lui, répète toujours qu'il n'a « porté aucun coup » à Nahel.

« « Balle dans la tête » et « shoote-le » ?

La vidéo du tir montre les policiers crier des paroles ressemblant à « shoote-le ! » et « balle dans la tête » juste avant le coup de feu, **ce qui caractériserait l'intention de tuer voire la préméditation.**

Un anglophone qui se trouvait dans un Uber à proximité des faits assure avoir compris le mot « shoot ». L'IGPN ne confirme pour l'instant que « une balle dans la tête », prononcé à « deux reprises ». Le collègue du tireur se défausse en affirmant que ce n'est pas lui qui a crié ces mots. Il pourrait être mis en examen pour complicité de meurtre.

Dès les premières heures après le décès du jeune homme, les témoins et les proches disaient toute la vérité et les policiers mentaient éhontément. Et les chaînes d'information en continu relayaient, en boucle, les mensonges policiers, se faisant elles aussi complices de l'ignominie.

(post de Contre Attaque)

Note : fin 2023 : des jeunes sont morts suite à des courses poursuites menées par la police, au moins une affaire comprenait un simple refus d'obtempérer.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

AFFAIRE DU 8 DÉCEMBRE : PARODIE DE JUSTICE ET MISE EN SCÈNE "ANTI-TERRORISTE"

- Les prévenus lourdement condamnés à l'issue d'un procès aussi absurde qu'injuste -

C'est une décision de justice extrêmement grave, à la fois pour les personnes condamnées mais aussi pour tout le mouvement social qui, demain, pourra être qualifié de « terroriste ».

Le 8 décembre 2020, un énorme coup de filet mobilise des centaines de policiers dans toute la France. Nous sommes alors en plein mouvement social contre la loi de sécurité globale, des centaines de milliers de personnes descendent dans la rue le jour même contre cette loi liberticide.

Deux jours plus tôt, Macron avait appelé à « casser les black blocs ». La vague d'interpellations contre des militant-es présenté-es dans les médias comme étant « d'ultra-gauche » tombe à point nommé pour l'agenda médiatique. Il faut mettre en récit la « menace » que constituent les luttes sociales.

Ce jour-là, neuf arrestations sont orchestrées dans plusieurs villes de France. Les personnes inculpées sont présentées par les autorités comme « préparant des actions violentes ». Après des gardes à vue antiterroristes de quatre jours dans des cellules totalement isolées, au sous-sol des services spéciaux, sept personnes sont poursuivies et cinq sont placées en détention préventive.

Le principal accusé reste 16 mois en isolement total. Une méthode de torture. Une autre y est placée pendant des mois et subit des fouilles à nu à chaque visite. Une méthode destinée à la briser mentalement et à l'humilier. Il faudra une grève de la faim, qui poussera Florian D., le dernier détenu, aux frontières de la mort, pour obtenir sa sortie sous condition, en attendant le procès.

À l'issue d'une enquête gigantesque, d'une surveillance vertigineuse de toute la vie de nombreuses personnes et de détentions arbitraires inhumaines, le procès avait lieu tout le mois d'octobre. Une parodie de justice : le dossier, vide, ne reposait que sur des suppositions et des présomptions d'intention. Pour prouver le « terrorisme » des suspects, les enquêteurs ont par exemple mis en avant le fait qu'ils utilisaient la messagerie sécurisée Signal, ou sorti des montages politiques humoristiques contenus dans leurs téléphones. **Avec ce genre d'éléments, il doit y avoir un paquet de terroristes en France.**

Seul « élément » sérieux : la fabrication d'un gros pétard artisanal dans un jardin, durant le confinement en 2020, par une partie des accusé-es. Mais aucun « projet terroriste », aucune « cible », aucun passage à l'acte. Rien.

La preuve, même la justice qualifie ce dossier comme « l'affaire du 8 décembre », la date des arrestations, puisqu'il n'y a ni acte, ni lieu pour la désigner autrement.

Mais cette construction grossière a suffi au tribunal correctionnel de Paris : la juge Brigitte Roux a condamné lourdement les sept inculpé-es à des peines allant de 2 à 5 ans de prison pour « association de malfaiteurs terroristes ». Le verdict lui-même a été un scandale. Vendredi 22 décembre, les ami-es et les familles étaient présentes dans la salle pour épauler les inculpé-es. Il a suffi d'un soupir dans l'assistance pour que les juges interrompent immédiatement leur délibéré. Et laissaient là des personnes jugées et leurs proches sans décision pendant que des policiers tentaient d'évacuer la salle : une torture psychologique de plus, une démonstration de l'arbitraire.

Après avoir passé une heure à bouder, les juges ont repris leur spectacle ridicule et distribué les sanctions, sans même les expliquer. Ces peines de prison seront à exécuter sous bracelet électronique et les sept personnes restent fichées pour longtemps pour terrorisme, avec interdiction de se voir.

En réalité, le procès qui a duré un mois était inutile et coûteux : tout était déjà écrit d'avance par Gérard Darmanin. Les magistrats n'ont fait que reprendre mot pour mot le récit mensonger de la police et du gouvernement, sans prendre en compte une seule seconde les éléments minutieusement mis en avant par les avocats de la défense.

Les condamné-es vont faire appel de la décision, et ne comptent pas subir une telle injustice sans réagir. Pour autant, cette décision est extrêmement grave et menace tout le mouvement social. Après le fiasco de l'affaire Tarnac, le gouvernement voulait absolument obtenir une condamnation de militants « d'ultra-gauche » pour terrorisme.

Le verdict du 22 décembre constitue un précédent, une jurisprudence qui pourra être appliquée demain à n'importe quel groupe anticapitaliste dans le viseur du pouvoir.

Cette condamnation est d'autant plus grave que, pendant ce temps, les fascistes s'arment et passent réellement à l'acte actuellement, avec parfois le soutien de policiers et de militaires.

L'antiterrorisme appliqué sans retenue à l'opposition politique par un régime en pleine fuite en avant autoritaire : qui terrorise qui ?

- Le blog du comité du 8 décembre : <https://soutienauxinculpeesdu8decembre.noblogs.org/>



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

“ CHAUFFARDS : 3 MORT EN 10 JOURS, RENVERSÉS PAR LA POLICE

À l'approche des fêtes, l'insécurité routière explose. La preuve : en dix jours seulement en France, des véhicules de la police et de la gendarmerie française ont tué trois piétons.

; Le 12 décembre, en plein Paris. Un homme de 84 ans est percuté, en plein jour, alors qu'il traverse sur un passage

piéton au vert, par une colonne de policiers à moto de la BRAV. Il décède peu après.

‡ Le 18 décembre, à Senlis dans l'Oise, un homme âgé de 82 ans meurt après avoir été percuté par un véhicule conduit par des gendarmes au niveau d'une station service. C'était à 16h30, alors qu'il faisait jour, et alors que l'octogénaire traversait la rue. Deux artisans témoignent. Une enquête de flagrance pour « homicide involontaire par conducteur ».

‡ Samedi 23 décembre à Saint-Pierre-des-Corps au matin, un jeune homme a été percuté par une voiture de police dans des circonstances troubles. La victime est décédée.

Non contente de mutiler et terroriser des manifestant-es, la police tue également de simples habitant-es qui ont le malheur de croiser son passage, par hasard, dans la rue.

Le 9 décembre, deux adolescents de 17 ans étaient décédés après une course-poursuite à scooter avec la police.

Dans la nuit du 8 au 9 janvier 2020 à Rennes, c'est une animatrice périscolaire de 21 ans, Maëva, qui avait été percutée de plein fouet sur un passage clouté par une voiture de police banalisée, sans gyrophare ni sirène. Elle était décédée. Le policier mis en cause, un ancien agent de la BAC, avait déjà commis 8 infractions pour excès de vitesse. Il avait écopé de sursis lors d'un procès plusieurs années après.

La culture de l'impunité ne permet pas seulement une violence physique débridée des forces de l'ordre avec leurs armes, mais aussi des conduites à risque qui mettent en danger la population.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

“ « PARENTS DÉFAILLANTS » : QUAND LE FILS DU COMMISSAIRE FAIT DES RODÉOS

Il vient d'être condamné : entre décembre 2020 et mars 2021, sans permis de conduire, ce jeune homme de 21 ans se filmait en plein rodéo urbain à des vitesses extrêmement dangereuses dans les rues de Clermont-Ferrand, roulant à près de 180 km/h. Pour partir en balade, il volait une voiture du commissariat central de la ville et utilisait les

gyrophares ainsi que la sirène du véhicule. Il a fini par être interpellé lors d'une course poursuite.

Lui, c'est le fils du commissaire de Clermont-Ferrand. Le rejeton du boss de la police locale. Pour lui, pas de tirs mortels pour « refus d'obtempérer », pas de gros titres dans la presse, pas de mise en cause de sa famille, pas de peine expéditive. Il a écopé de prison avec sursis.

En janvier dernier, le fils du Ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti était mis en examen pour des violences conjugales. En mai, Grégoire Morano, fils de l'Eurodéputée d'extrême droite Nadine Morano était interpellé et placé en garde à vue lors d'un délit de fuite après avoir causé un accident de la route, le tout sous l'emprise de cocaïne. Quelques jours plus tôt, c'était Hugo Zemmour, fils du fasciste multimillionnaire Eric Zemmour, qui provoquait un « accident spectaculaire » dans les beaux quartiers parisiens. Complètement ivre, rentrant probablement de soirée à 7h du matin, le jeune homme de 26 ans avait percuté un scooter en blessant gravement les deux passagers.

Il paraît que le gouvernement veut « pénaliser les parents défaillants ». Élisabeth Borne annonçait le 26 octobre une série de mesures liberticides et scandaleuses après la révolte des banlieues de cet été contre les violences policières. Parmi ces mesures : forcer les familles à payer les dégâts dont serait soupçonné leur enfant, voire même leur infliger des peines de « travaux d'intérêt général ». Ce qui est contraire aux droits les plus élémentaires : nul ne peut être considéré comme responsable des actes d'autrui.

Aurore Bergé vient pourtant de confirmer le 10 décembre la mise en place de « travaux d'intérêt général pour les parents défaillants ». La punition collective comme outil du maintien de l'ordre, un véritable retour au XIXe siècle. Cette pénalisation parentale serait à la fois un non sens juridique, une faillite morale, une atteinte grave aux droits fondamentaux, mais aussi une énième violence de classe.

Car évidemment, les bourgeois, les commissaires et les politiciens ne seront jamais rendus responsables des crimes et délits de leur progéniture. Vous ne verrez pas un riche ou un ministre puni de travaux forcés pour les bêtises de son enfant, sachant que ces élites ne sont déjà quasiment jamais condamnées lorsqu'elles sont elles-mêmes mises en cause.

Cela ne viserait que les familles pauvres, non blanches, déjà stigmatisées. Ce serait une double voire une triple peine, une arme supplémentaire du régime autoritaire pour écraser et humilier toujours plus les opprimés et les exclus.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

, TOUS LES HÉROS NE PORTENT PAS DE CAPE

► Trois histoires vraies de Noël -

Dans cette actualité particulièrement sombre et morose, il y a quelques belles histoires de Noël, quelques réflexes de vie et de liberté qui subsistent encore dans cette société quadrillée.

4 Évasion de Noël

Les Centres de Rétention Administrative sont des camps où la République enferme arbitrairement les humains qui n'ont pas les bons papiers. Celui de Vincennes est le plus important de la France métropolitaine, il peut accueillir jusqu'à 235 « retenus » et a été largement dénoncé par la presse ou les rapports de la contrôleur des lieux de privations de libertés pour son insalubrité et la dureté de ses conditions d'incarcération.

Le jour de Noël, 11 enfermés se sont fait la belle. L'évasion est partie d'une chambre : les exilés ont cassé une fenêtre, ont réussi à faire un trou dans un grillage puis à sauter d'une hauteur de six mètres avant d'escalader le dernier mur d'enceinte en disposant « des couvertures sur les barbelés, a expliqué le préfet de Paris, furieux. Les faits se sont produits « aux alentours de 8 h 30 » et les fonctionnaires se sont rendu compte de l'évasion une demie heure plus tard.

Coup de chance, une caméra placée sur le chemin de ronde « a mal fonctionné ». Laurent Nunez s'est rendu sur les lieux, les télévisions des milliardaires se sont insurgées et « des avis de recherche sont diffusés dans toute la région » assurent les autorités. Mais les évadés courent toujours !

Pour se venger, le préfet annonce d'importants moyens supplémentaires pour surveiller et punir les sans-papiers enfermés. Cette évasion a lieu deux jours après le déclenchement d'un incendie, qui n'avait pas fait de blessé, et d'une tentative d'évasion dans ce même CRA.

4 Rebelote

Le lendemain, mardi 26 décembre, un homme retenu au Centre de Rétention Administrative de Vincennes était envoyé devant le tribunal administratif de Paris, une juridiction qui juge de la validité de l'enfermement en CRA et des éventuelles expulsions.

Coup de théâtre, cet homme a réussi à s'échapper du tribunal par une fenêtre en pleine audience et à regagner l'extérieur, en plein centre de Paris. La presse rapporte qu'en « voulant rattraper le fugitif, trois policiers ont été légèrement blessés ». Des petits bobos qui vaudront aux agents de gros ITT et dédommagements. L'évadé, quant à lui, n'a pas été rattrapé.

4 Prestidigitation

La dernière histoire est digne de Houdini, cet illusionniste qui arrivait à se défaire de chaînes dans des situations particulièrement compliquées.

Jeudi 28 décembre au soir, un homme est interpellé dans les Hauts-de-Seine. Alors qu'il était menotté, il a réussi à échapper aux policiers et à voler un véhicule de police sérigraphié pour s'enfuir ! Les autorités rapportent qu'il « n'y a pas d'arme à feu dans le véhicule mais il y aurait un lanceur de balle de défense (LBD), ainsi que des grenades lacrymogènes ». La voiture est finalement retrouvée vide à Chatenay-Malabry, avec toutes les armes à l'intérieur. Le suspect en fuite s'est malheureusement présenté de lui-même au commissariat et a été placé en garde à vue. Il a tout de même réussi à ridiculiser les pandores.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

« J'ÉTOUFFE » : IL Y A 4 ANS, LA MORT DE CÉDRIC CHOUVIAT

- Impunité totale pour les policiers qui ont asphyxié le père de famille -

Le 3 janvier 2020, il y a 4 ans jour pour jour, Cédric Chouviat mourait étouffé sous le poids de policiers. Menotté et plaqué au sol par quatre agents, le père de famille avait crié à sept reprises « j'étouffe » avant de mourir d'une asphyxie avec une fracture du larynx.

Les policiers ont maintenu leur poids pendant plus de 5 minutes sur la tête et la gorge du livreur de 42 ans, alors qu'il était menotté au sol. Son agonie avait été captée en vidéo : Cédric, tué pour un contrôle routier, et quatre enfants rendus orphelins.

Un an plus tard, dans un courrier adressé à la famille de Cédric Chouviat, le ministre de l'intérieur refusait la suspension des agents par ces mots : « Les premiers éléments de l'enquête n'ont pu permettre d'établir que les fonctionnaires avaient commis un manquement à leurs obligations tel qu'il soit susceptible de justifier d'une mise à l'écart de leur service ».

Pour le Ministre de l'Intérieur, le décès d'un homme à la suite d'un contrôle routier ne justifie pas de suspension. Un mépris qui rappelle les propos de Gérard Darmanin, le 28 juillet 2020 à l'Assemblée Nationale, qui avait déclaré : « Quand j'entends le mot de violences policières, personnellement je m'étouffe ».

Autant de morts qui hantent l'histoire de cette République fascisante

Ce 3 janvier 2024, Sofia Chouviat, la fille du défunt qui se bat avec sa famille pour réclamer justice écrit : « 4 ans où nous n'avons toujours aucune condamnation, aucune justice et pas même la suspension de ces 4 meurtriers

qui sont toujours en liberté pendant que notre famille est détruite. 4 ans que nous vivons avec nos souvenirs et, surtout, que nous revivons en boucle ces images... ces sons d'humiliations, d'étranglement, d'étouffement puis d'agonie. Cette agonie qui s'est soldée par le silence définitif de mon défunt père et par le silence complice de nos ministres et dirigeants qui se complaisent dans une inaction totale ».

Cédric, Nahel, Adama, Wissam, Steve... quelques noms d'une trop longue liste de vies volées par une police toute puissante. Autant de morts qui hantent l'histoire de cette République fascisante.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

APRÈS DES VIOLENCES POLICIÈRES : ENQUÊTE, GARDE À VUE ET CONDAMNATION POUR UN COMMENTAIRE

- Le tribunal de Nantes préfère traquer les internautes plutôt que poursuivre les policiers auteurs de violences -

C'était le 6 avril dernier à Nantes, lors d'une grosse manifestation contre la réforme des retraites. Une horde de forces de l'ordre avaient forcé des milliers de personnes à reculer sur le pont Anne de Bretagne, au-dessus de la Loire. Une situation dangereuse : en cas de mouvement de foule, des dizaines de personnes pouvaient tomber dans le fleuve, comme le soir de la fête de la musique en 2019, avec la noyade de Steve.

Pire, les policiers avaient tiré des grenades lacrymogènes depuis le quai directement sur le cortège, serré et coincé au-dessus du fleuve, avant de nasser la foule, puis de charger et matraquer les personnes présentes. Une personnes étaient restée inanimée au sol, d'autres avaient escaladé les rambarde avant, heureusement, de se raviser. Un drame avait été évité de peu.

Des bateaux de secours avaient été prévus en cas de chute, signalant ainsi que l'opération de nasse au-dessus de la Loire était préméditée par les autorités.

Contre Attaque, média au service des luttes, avait documenté ces violences et diffusé des photos et une vidéo de l'événement. C'est dans ce contexte qu'un lecteur, visiblement ému, avait publié un commentaire énervé contre la police. Sur son compte Twitter suivi par 25 personnes, il avait relayé la vidéo avec un message cinglant appelant à «

assassiner les ennemis de la République et du peuple ».

Visiblement, alors que les messages racistes et violents se comptent par centaines de milliers, c'est ce commentaire qui a attiré les autorités. Rien de ce qui pourrait chatouiller la police n'est permis. Cet homme, un ingénieur de 37 ans, a été convoqué, placé en garde à vue, et vient d'être condamné à une amende pour ce commentaire. Au procès, il a expliqué regretter son commentaire, publié alors que son père était décédé avant d'atteindre l'âge de la retraite. Selon la procureure, c'était une « injonction directe à commettre un crime ».

Cette affaire s'inscrit dans une traque aux publications et commentaires contre la répression

Mais que dit cette magistrate des innombrables messages d'extrême droite, islamophobes ou sexistes qui pullulent littéralement sous tous les articles de presse ? Que dit-elle des menaces de morts envoyées à de très nombreux soutiens de la Palestine ? Que dit-elle des menaces physiques contre les élus de la France Insoumise sur les plateaux télé ? Que dit-elle des groupes de policiers découverts sur les réseaux sociaux, concentrant des commentaires ouvertement racistes et violents publiés par des agents assermentés ? Rien, évidemment.

Cette affaire s'inscrit dans une traque aux publications et commentaires contre la répression. En mars 2023, une quinquagénaire qui avait eu l'impolitesse de qualifier le président d'« ordure » sur son compte Facebook était arrêtée chez elle et placée en garde à vue. Depuis, on ne compte plus les interpellations et les condamnations pour de simples tweets ou vidéos en ligne, notamment après la mort de Nahel ou pour soutenir la Palestine.

Nous rappelons donc à notre aimable lectorat de bien faire attention : tout ce que vous écrivez peut être lu par les autorités malveillantes... Et les plateformes comme Twitter, Facebook ou Instagram collaborent volontiers avec la police. Enfin, les forces de l'ordre ont visiblement du temps et des moyens pour enquêter sur le moindre petit commentaire de petit compte en ligne. Être en colère est légitime, mais ne vous mettez pas en danger inutilement.

Compte-rendu d'audience dessiné par Ana Pich' au tribunal de Nantes, le 3 janvier.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de

tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

VIOL À COUPS DE MATRAQUE : LES POLICIERS JUGES

- Près de 7 ans après les faits, le procès des policiers qui ont gravement mutilé Théo Luhaka à Aulnay-sous-Bois, se tient à la Cour d'Assises de Bobigny jusqu'au 19 janvier -

Le 2 février 2017, le jeune Théo était victime de la violence sans limite de trois agents de la brigade spécialisée de terrain (BST) qui l'ont gazé, roué de coups, jusqu'à le mutiler au niveau de l'anus par un coup d'estoc avec la pointe d'un « bâton télescopique de défense » - une matraque en métal équipée d'un grip antidérapant - provoquant une rupture du sphincter anal. Des actes de torture qui ont causé des séquelles irréversibles sur le jeune homme. Tout cela pour quoi ? Un contrôle d'identité abusif, le jeune homme ne présentait aucune dangerosité comme le démontre la vidéo de la scène. Au sol, les coups ont continué de pleuvoir, puis encore dans le véhicule suite à son interpellation alors qu'il se vidait de son sang. Les agents ont aussi gazé des témoins et envoyé des grenades de désencerclement pour les éloigner et masquer leur crime.

Dans la voiture, la situation fait marrer les policier : l'un d'eux prend le jeune mutilé en photo : « Ça mérite un snap ». Un agent lui met une gifle avant d'essuyer le sang de son visage avec son tee-shirt, tandis qu'un autre remarque : « Tu as raison, il saigne du fion ». Il faudra que Théo perde connaissance au commissariat pour qu'il soit finalement transféré et opéré d'urgence à l'hôpital.

Au commissariat, les policiers assermentés rédigent de fausses déclarations sur leurs actes. Ils écrivent avoir fait feu sur un homme qui jetait des projectiles. Un agent indique avoir jeté deux grenades de désencerclement pour disperser une foule d'une trentaine de personnes menaçantes, faits totalement contredits par la vidéosurveillance. Une semaine avant ces faits, un autre jeune du même quartier avait été tabassé par les mêmes agents sans motif. Une bande mafieuse.

À l'époque, les médias avaient largement maquillé l'affaire, justifié l'injustifiable, repris les éléments de langage des autorités... Alors même que des images attestaient de tout le déroulé.

Le procès commençait ce mardi 9 janvier 2024 pour dix jours à la Cour d'Assises de Seine-Saint-Denis. Une juridiction criminelle donc, qui vise à juger les crimes plus graves.

La justice a aujourd'hui fait le choix de qualifier ces faits de « violences volontaires ayant entraîné une infirmité permanente », une infraction qui fait encourir la peine de 15 ans de réclusion criminelle. La qualification de « viol » avait pourtant été retenue initialement, mais abandonnée pendant l'instruction, sous prétexte que sa plaie a été provoquée « en bordure de l'anus et non directement par pénétration dans l'anus ». Et si ce coup « a bien été porté volontairement », la zone atteinte l'a été involontairement : « Marc-Antoine Castelain n'avait aucunement la possibilité de viser la marge anale de Théodore Luhaka ». Pas de pénétration, pas d'intentionnalité : « la qualification de viol ne peut être retenue » explique Le Monde. Il s'agit pourtant non seulement d'un viol en réunion, mais aussi d'actes de torture et de barbarie, parmi les crimes les plus graves du Code Pénal.

La démonstration est assez bancale, les faits auraient au moins pu être qualifiés de « tentative de viol ». La tentative, en droit pénal, est en effet caractérisée par un commencement d'exécution de l'infraction, qui a manqué son effet par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur (article 121-5 Code pénal).

Si l'agent de police avait donc l'intention d'infliger une pénétration par violence sur Théo Luhaka mais que celui-ci n'a pas atteint sa cible initiale, l'infraction de tentative de viol reste constituée. Et la tentative, en droit français, (article 121-4 Code pénal) est punissable de la même peine que l'infraction manquée, c'est-à-dire une peine de 20 ans de

réclusion criminelle pour l'infraction de viol, aggravé de pas moins de quatre circonstances aggravantes (article 222-24 Code pénal) : « 1° lorsqu'il a entraîné une mutilation permanente » 5° Lorsqu'il est commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ; 6° Lorsqu'il est commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ; 7° Lorsqu'il est commis avec usage ou menace d'une arme ».

Le choix de cette qualification pénale n'est donc pas anodin. La peine encourue pour des faits de violences aggravées est moins élevée que pour celle de viol aggravé. Ce premier choix est déjà politique.

Mais au delà de ces questionnements juridiques qui tentent de minimiser les faits, il n'en reste pas moins qu'une mutilation particulièrement grave et permanente a été commise, sans aucun motif légitime. Seul le besoin d'humilier, de marquer les corps à vie, de les briser et, par dessus tout, de les faire taire. Le viol est une arme de guerre, ne l'oublions pas. Cette affaire est le reflet de la violence quotidienne de la police, de son racisme assumé. D'ailleurs, l'avocat des policiers n'est autre que Thibault de Montbrial, avocat d'extrême droite habitué du plateau de Cnews.

Les débats sont en cours depuis maintenant 4 jours, sur la question de la légitimité ou non de cet acte barbare. Le policier déclarant même que le coup était « réglementaire et légitime ». L'IGPN quant à elle, se contredit elle-même. Une commandante de l'IGPN déclare que cet acte était « tout à fait légitime », tout en affirmant juste après à la question de l'avocat général que la victime « ne représentait pas un danger ». L'IGPN affirme à la barre, en dépit de toute réalité factuelle, que le coup de matraque métallique visait « une zone musculaire ». Une mauvaise foi affligeante, qui constitue ni plus ni moins qu'une complicité.

Mais la partie civile n'est pas dupe : « Que tous les policiers sont d'accord avec les autres policiers, on l'aura compris » déclare l'avocat de Théo. Oui, on demande à des policiers de donner leur avis sur la légitimité des actes de leurs propres collègues, devant un tribunal où le représentant du ministère public est-lui même responsable des officiers de police judiciaire et est placé sous les ordres du Ministère de la Justice. Une belle famille prête à se soutenir en toute occasion donc. À l'occasion, on apprend également que le policier Marc-Antoine Castelain n'a reçu qu'un blâme de sa hiérarchie depuis l'affaire, alors que la sanction proposée était la radiation.

Un autre commissaire de l'IGPN conclut tout de même à la barre à « un usage disproportionné de la force par M. Castelain ». Ce dernier « justifie ce coup parce que [son collègue] Jérémie Dulin était piétiné par Théodore Luhaka. Sauf que sur les images, on ne voit pas, au moment où est porté ce coup, que M. Luhaka piétine M. Dulin. Rien ne justifiait ce coup, la justification qu'il nous en a donnée n'était pas bonne ».

La version de l'IGPN se scinde ainsi en deux, en espérant que les jurés populaires sauront reconnaître qu'une telle barbarie ne peut être ni légitime ni réglementaire. La décision qui leur reviendra est capitale.

Quelle que soit la décision, rendue 7 ans après les faits, rien ne rendra justice à Théo, handicapé à vie, ni aux nombreuses personnes brisées par la police. On n'oubliera pas, on ne pardonnera pas.

Tout notre soutien va à Théo et à ses proches, dans l'épreuve de ce procès.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

- GENEVIÈVE, GRAVEMENT BLESSÉE PAR LA POLICE NIÇOISE : UN PROCÈS 5 ANS APRÈS

- Retour sur une affaire d'État -

Les images avaient choqué la France : des policiers lourdement équipés qui piétinaient une vieille dame aux cheveux blancs, tenant le drapeau arc-en-ciel de la paix, au point de lui provoquer de graves blessures à la tête. C'était à Nice, le 23 mars 2019 lors d'une manifestation de Gilets Jaunes, et la militante se nomme Geneviève Legay. Le procès du commissaire Rabah Souchi, qui avait ordonné la violente charge policière, s'est enfin tenu à Lyon ce jeudi 11 et vendredi 12 janvier 2024.

Le commissaire est poursuivi devant le tribunal correctionnel de Lyon pour des faits de « violences volontaires aggravées ». La porte parole d'Attac et militante Gilet Jaune Geneviève Legay, alors âgée de 73 ans, était gravement blessée, victime d'une hémorragie et de plusieurs fractures au crâne et au coccyx ainsi que de côtes cassées après avoir été projetée au sol par un policier.

Comme dans toutes les affaires de violences policières médiatisées, malgré les vidéos et les témoignages accablants, la parole de la victime est étouffée, culpabilisée au plus vite par l'institution policière et judiciaire, bien souvent relayée par la presse et jusqu'au plus haut sommet de l'État. Ainsi, dès le surlendemain, le président de la république lui-même déclarait honteusement que « Cette dame n'a pas été en contact avec les forces de l'ordre ». Le procureur de la République de Nice niait également tout contact physique des policiers avec la victime, avant d'être grillé par les vidéos de surveillance et les témoignages, l'obligeant à revenir sur ces déclarations.

Qui peut encore parler de séparation des pouvoirs, d'État de droit et de démocratie ?

Mais comment justifier un tel mensonge de la part du représentant du Ministère Public ? Jean-Michel Prêtre,

procureur de la république de Nice, affirme en toute normalité qu'il voulait « éviter de mettre le président de la République en difficulté » révèlent nos confrères du Monde. **Logique : si le Président avait menti, le magistrat alignait sa version sur le mensonge. Un scandale d'État. Un haut fonctionnaire, magistrat, dissimulant la vérité pour protéger les crimes policiers et ne surtout pas froisser le Président de la République. Qui peut encore parler de séparation des pouvoirs, d'État de droit et de démocratie ?**

L'indécence ne s'arrête pas là, Emmanuel Macron va jusqu'à inverser la responsabilité des faits afin de culpabiliser la victime en déclarant : « Quand on est fragile, qu'on peut se faire bousculer, on ne se rend pas dans des lieux qui sont définis comme interdits et on ne se met pas dans des situations comme celle-ci », avait commenté le chef de l'État, lui souhaitant « peut-être une forme de sagesse ». Traduction : « elle l'a bien cherché ». Des propos ignobles qui s'inscrivent dans une stratégie bien connue de culpabilisation des victimes, particulièrement utilisée dans le cas de crimes policiers mais également de crimes sexistes et sexuels. C'est cohérent : personne ne peut aujourd'hui nier le soutien de Macron aux hommes violents en uniforme et aux agresseurs sexuels renommés.

Et dans la continuité du traitement judiciaire odieux de cette affaire, Mediapart révèle dès le 8 avril 2019 que Jean-Michel Prêtre, ce même procureur de Nice, a confié l'enquête préliminaire à la compagne du commissaire Rabah Souchi, mis en cause dans l'affaire, et elle-même impliquée dans le maintien de l'ordre de cette manifestation. Le gouvernement s'enfonce alors toujours plus loin de le mensonge et le ministre de l'Intérieur d'alors, Christophe Castaner, allait jusqu'à récompenser, le 16 juin 2019, Rabah Souchi et sa compagne Hélène Pedoya. On pourrait croire à une blague des plus sordides mais non, l'institution judiciaire et policière va toujours plus loin dans l'indignité. On se demande chaque jour comment ces gens peuvent encore se regarder face à un miroir....

En juillet 2019, face à ces révélations successives, toutes plus honteuses les unes que les autres, la Cour de Cassation ne peut que faire droit à la demande de dépaysement du dossier, c'est-à-dire éloigner l'enquête des magistrats niçois, lourdement compromis. L'affaire est donc transmise au Tribunal de Lyon.

Nous voilà donc au Tribunal de Lyon, près de 5 ans après les faits. Le procès s'est tenu sur deux jours. Geneviève Legay dénonce les propos humiliants tenus par le Président à son encontre : « ce qui m'a beaucoup blessée c'est Macron. Qu'il dise qu'on doit être sage à mon âge, ça m'a beaucoup choquée ! ». La militante décrit également les séquelles permanentes provoquées par les violences qu'elle a subi : la perte d'une partie de sa vue et de son audition, qui ont des répercussions particulièrement importantes dans son quotidien.

L'avocat de Geneviève pointe les mensonges pour protéger le policier jusqu'au plus haut sommet de l'État, rappelant que « le commissaire a été soutenu par le Président, Christian Estrosi, Eric Ciotti et le procureur de la république de l'époque » et dénonce « un scandale judiciaire, un scandale d'État, un mensonge d'État qu'on ne doit pas voir dans une démocratie comme la nôtre ».

Le commissaire Souchi, quant à lui, droit dans ses bottes, dénué de tout remord, sollicite la relaxe. Ses avocats plaidant « l'exemplarité » du policier dans ses fonctions, déclarant comme à l'habitude de chaque policier violent pris en flagrance : « vous n'allez pas juger un délinquant ! » La défense classique des agents violents : puisque les policiers ne sont jamais condamnés, ils sont par définition innocents, et réciproquement. Gagnants à tous les coups.

Le procureur Alain Grellet requiert une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis à l'encontre du policier, estimant que « cet ordre a été donné de manière ni nécessaire, ni proportionnelle, ni conforme à la réglementation ».

Pour autant, dans l'attente de ce procès, le policier mis en cause n'a absolument pas été inquiété et est resté à son poste jusqu'à la fin 2023. Il attend même la réponse à sa candidature pour un poste de directeur adjoint à la police municipale de Nice.

Il s'agit d'un procès déterminant également pour les milliers d'autres victimes de la violence policière lors du mouvement historique des Gilets jaunes. Un soulèvement qui a été écrasé par une violence d'État alors jamais vue depuis des décennies contre un mouvement social. **Plus de 10.000 arrestations. Des milliers de peines de prison. Des centaines de milliers de munitions tirées. Des mutilations à vie. Vingt-quatre personnes éborgnées. Cinq mains arrachées. Une morte, Zineb Redouane à Marseille. Une violence d'État sanglante pour étouffer cette vague de colère légitime qui a soulevé la France pendant plus d'un an. 5 ans après, AUCUN policier n'a encore été condamné pour ces violences. Mais la brutalité d'État, aussi puissante soit-elle, ne fera jamais taire la révolte face à l'oppression.**

Le jugement a été mis en délibéré ce vendredi 12 janvier et sera rendu le 8 mars 2024.



Chronique du système policier français : tué à coup de taser, 78 millions pour des grenades, permis de tuer, amalgame terrorisme et luttes sociales, journalistes verbalisés, fichage de masse, censures...

– JUSTICE : LA VIE D'UN FRANCO-ALGÉRIEN VAUT-ELLE MOINS QU'UNE CANNETTE DE SODA ?

- Chronique de la violence judiciaire -

Le 17 novembre 2023, Mourad, jardinier de 29 ans, travaille avec deux collègues dans le Val-de-Marne, lorsque qu'un individu de 76 ans sort de son véhicule armé d'un cutter. Il hurle des propos racistes contre les « bougnoules » en affirmant : « Je suis chez moi ». Puis ce vieux raciste assène un violent coup de cutter en direction de la gorge de Mourad. L'arme blanche balafre son menton et le haut de son cou, évitant de peu la carotide. La victime a frôlé la mort et s'en sort avec 76 points de suture. Le drame a été évité de peu. À quelques centimètres près, Mourad perdait la vie.

À l'époque, cette tentative de meurtre raciste, qui avait été filmée par la victime et une caméra de surveillance, n'avait pas provoqué de réaction politique ni de couverture médiatique à la hauteur, dans un contexte où les chaînes en continu se précipitent sur le moindre fait divers. **On se souvient de l'instrumentalisation abjecte pendant des semaines de la mort du jeune Thomas à Crépol, les médias étaient allés jusqu'à inventer un mobile « raciste anti-blanc ».** Dans le cas de Mourad, le mobile raciste est avéré, et l'indifférence est glaçante.

ï Ce lundi 15 janvier 2024, le septuagénaire auteur du coup de cutter a été condamné à 1 an de prison ferme par le tribunal de Créteil pour « agression à caractère raciste ». Un « doux » euphémisme pour maquiller une tentative d'égorgement. Pour des faits d'une telle gravité, la justice aurait pu choisir de le traduire devant la Cour d'assise et de le faire juger par un juré populaire. C'est donc une procédure à minima, loin de l'emballement judiciaire lorsque les mis en cause sont pauvres, non blancs ou opposants politiques. Pour le vieux raciste, la peine a même été aménagée à domicile sous bracelet électronique. Il ne passera pas un jour derrière les barreaux.

ï Le 15 mars 2023, lors de la 8e journée de mobilisation contre la réforme des retraites, un jeune nazairien de 26 ans était interpellé lors d'une manifestation à Nantes. Le parquet lui reprochait « d'avoir dégradé une Tesla, brisé la vitrine d'une agence d'intérim, lancé des projectiles, ou encore brûlé des poubelles ». De simples dégâts matériels. Le 20 Avril 2023, après un mois passé en détention dans l'attente de son procès, le manifestant était condamné à 3 ans de prison ferme avec mandat de dépôt. Il dort aujourd'hui en prison, malgré des penchants suicidaires évoqués à l'audience.

ï En juillet 2023, des peines extrêmement lourdes tombaient sur tout le territoire contre les jeunes qui ont osé se révolter après le meurtre de Nahel par un policier à Nanterre. Le ministre et garde des sceaux, Dupond-Moretti, avait réclamé une sévérité extrême et des peines exemplaires aux magistrats pour étouffer la révolte et ramener l'ordre dans les rues. **Parmi les centaines de condamnations en comparution immédiate, un homme de 28 ans écopait à Marseille d'une peine de 10 mois d'emprisonnement pour avoir subtilisé une cannette de Redbull lors d'un pillage. Derrière les barreaux pour un « préjudice » de 1,25Euros, le condamné souffrait par ailleurs de sévères troubles psychologiques. Dans la même ville, un homme âgé de 58 ans était condamné à un 1 an de prison ferme pour avoir ramassé des objets au sol après qu'un magasin ait été pillé dans le centre-ville.**

ï Toujours en juillet, à Niort, dans les Deux- Sèvres, Loïc Schneider, militant anticapitaliste, était jugé pour avoir participé à la manifestation du 25 mars 2023 à Sainte-Soline contre un projet de méga-bassine. La justice lui reprochait un tag sur un véhicule de gendarmerie et d'avoir momentanément brandi un gilet de gendarme. Là encore, le jeune homme partait en détention préventive et écopait d'un an de prison ferme pour des dégâts matériels légers.

Pour la Justice en France, la vie d'un arabe ou d'un noir ne vaut rien. Moins qu'une canette de soda, qu'une vitrine ou que la carrosserie d'un véhicule. Les magistrats sont aux ordres d'un État bourgeois, raciste et réactionnaire, et garantissent une impunité quasi-totale à l'extrême droite, qu'elle soit ou non en uniforme. Le policier qui a abattu de Nahel a fait 4 mois de prison et en ressort millionnaire. L'agresseur de Mourad va passer sa peine à la maison bien au chaud, tandis que ceux et celles qui se révoltent contre l'injustice crouissent dans les geôles du régime.

(posts de Contre Attaque)